

2017

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

MATMUT PROTECTION JURIDIQUE
EXERCICE 2017

SOMMAIRE

SYNTHÈSES

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1	Activité	13
A.2	Résultats de souscription	17
A.3	Résultats des investissements	18
A.4	Résultats des autres activités.....	19

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	23
B.2	Exigences de compétence et honorabilité.....	32
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	33
B.4	Système de contrôle interne.....	39
B.5	Fonction d'audit interne	43
B.6	Fonction actuarielle.....	46
B.7	Sous-traitance	48
B.8	Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise	50

C. PROFIL DE RISQUE

C.1	Risque de souscription	54
C.2	Risque de marché.....	57
C.3	Risque de crédit.....	63
C.4	Risque de liquidité.....	64
C.5	Risque opérationnel.....	65

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1	Actifs.....	72
D.2	Provisions techniques	75
D.3	Autres passifs	78
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	79

E. GESTION DU CAPITAL

E.1	Fonds propres	83
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	84
E.3	Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	86
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	87
E.5	Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	88

ANNEXES

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Après avis du comité d'audit et des risques du 25 avril 2018, le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de **Matmut Protection Juridique** en séance du 26 avril 2018.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du Groupe **Matmut** conformément à la réglementation.

Synthèse

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut Protection Juridique garantit 4 millions assurés. Tous les sociétaires **Matmut** bénéficient d'une protection juridique relative à leur vie privée (droit de la famille, droit du travail, protection sociale, fiscal...) et, s'ils ont souscrit un contrat Automobile et/ou Habitation, relative au bien garanti (achat, vente, consommation...).

Pour ses autres clients (mutuelles d'assurance ou de santé, associations, fédérations, comités d'entreprise...), **Matmut Protection Juridique** a mis en place une gamme de contrats répondant aux besoins spécifiques :

- des particuliers : consommation, vie privée, recours médical, mesures de protection de la personne majeure, handicap ...
- des professionnels : vie associative, vie des professionnels, défense pénale professionnelle...

Ses services :

- Assistance juridique par téléphone pour obtenir des avis et conseils sur l'étendue et les limites de ses droits,
- Assistance juridique de proximité pour rencontrer un assistant juridique dans les principales villes de France,
- Protection juridique

Le chiffre d'affaires de **Matmut Protection Juridique** a progressé en 2017 d'environ 31% puisqu'il dépasse les 40 millions d'euros (contre 30,6 millions d'euros en 2016). Son résultat net est en hausse de 66,8% passant de 1,8 millions d'euros à 3 millions d'euros en 2017.

Par ailleurs, l'année 2017 est également marquée par la signature d'un projet de double rapprochement :

- Avec le groupe de protection sociale AG2R la Mondiale qui pourrait être effectif au 1er janvier 2019, sous réserve, à la date de rédaction du présent rapport, de l'accord des instances de gouvernance des deux groupes, après avis des instances représentatives du personnel, ainsi que des agréments des autorités compétentes.
- Avec Solimut Mutuelles dont l'adhésion de l'UMG Solimut à la **SGAM** La Mondiale Matmut est prévue à l'horizon 2020.

Le futur groupe prudentiel en résultant sera un acteur complet, présent dans tous les secteurs de l'assurance et s'affichant parmi les 10 plus grands acteurs français.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

En 2017 la gouvernance de **Matmut Protection Juridique** a évolué par rapport aux années précédentes : la structure "conseil d'administration et direction générale" remplace désormais l'organisation en "conseil de surveillance et directoire.

La gouvernance de **Matmut Protection Juridique** est fondée sur la complémentarité entre :

- les administrateurs élus (conseil d'administration),
- la présidence et la direction générale (dirigeants effectifs),
- les fonctions clés qui présentent systématiquement leurs travaux au comité d'audit et des risques et le cas échéant au conseil d'administration.

L'organisation générale de la gouvernance de **Matmut Protection Juridique** est décrite dans les statuts (revisés en janvier 2017). Cette organisation est claire et assure le partage des responsabilités entre l'assemblée générale, le conseil d'administration, son président, et la direction générale.

Matmut Protection Juridique place le conseil d'administration au sommet de la gouvernance et distingue les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Nicolas GOMART, président du conseil d'administration, et Jean-Christophe SAILLY, directeur général, sont les dirigeants effectifs de **Matmut Protection Juridique**.

Matmut Protection Juridique considère que son système de gouvernance est en adéquation avec sa stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à son activité d'assureur.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2017, le **Groupe Matmut** a adapté son modèle organisationnel et de gouvernance et s'est transformé en SGAM prudentielle à effet du 1^{er} janvier 2018.

La **SGAM Groupe Matmut** regroupe 6 affiliées présentes sur les activités d'assurance dommage, épargne, santé et assurance emprunteur et s'inscrit dans un double objectif :

- servir les ambitions stratégiques et de développement du groupe
- répondre aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

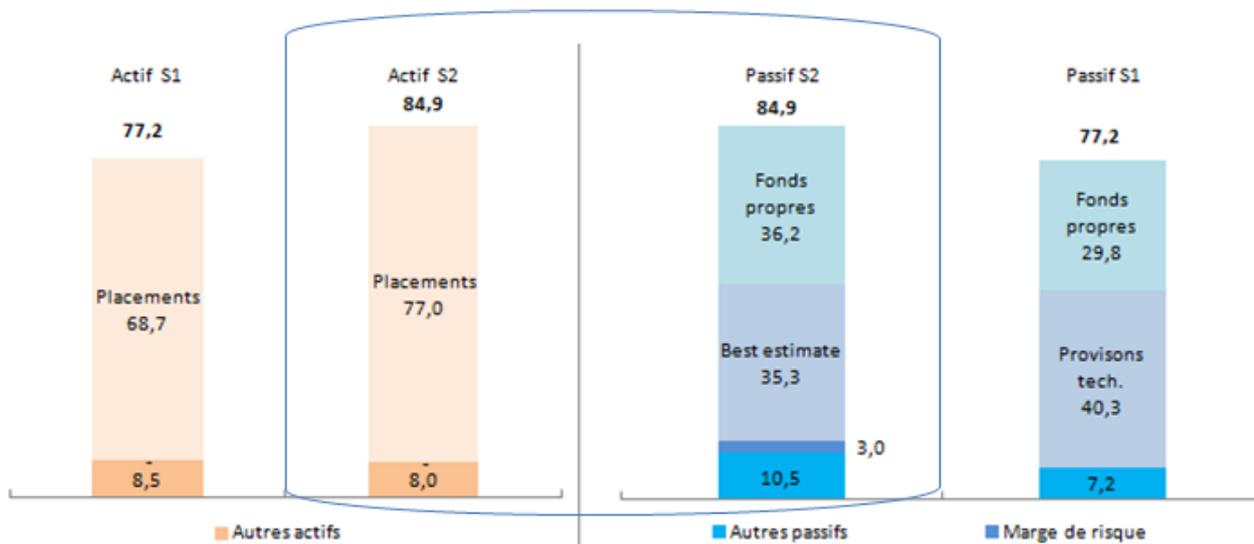
C. PROFIL DE RISQUE

Du fait de ses activités assurantielles uniquement sur des garanties de protection juridique, **Matmut Protection Juridique** supporte uniquement un risque de souscription Non Vie.

Dans la mesure où **Matmut Protection Juridique** a une seule activité, son profil de risque est stable. Les évolutions restent peu significatives tant en termes de chiffre d'affaires qu'en termes de provisions techniques, par rapport à l'exercice précédent.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Bilan prudentiel S2 (en M€)



Fonds propres avec passif subordonné

Au 31 décembre 2017, les actifs de **Matmut Protection Juridique** sont composés de 91% de placements et d'Immobilier d'exploitation et d'actifs divers pour 9 %.

Dans la valorisation de son bilan prudentiel, **Matmut Protection Juridique** n'a pas recours aux mesures transitoires pour améliorer son ratio de solvabilité.

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

E. GESTION DU CAPITAL

Ratio de solvabilité



Dans le cadre des évaluations prévues par l'ORSA, **Matmut Protection Juridique** démontre le caractère adéquat de la formule standard compte tenu tant de ses activités d'assurance que de ses actifs financiers.

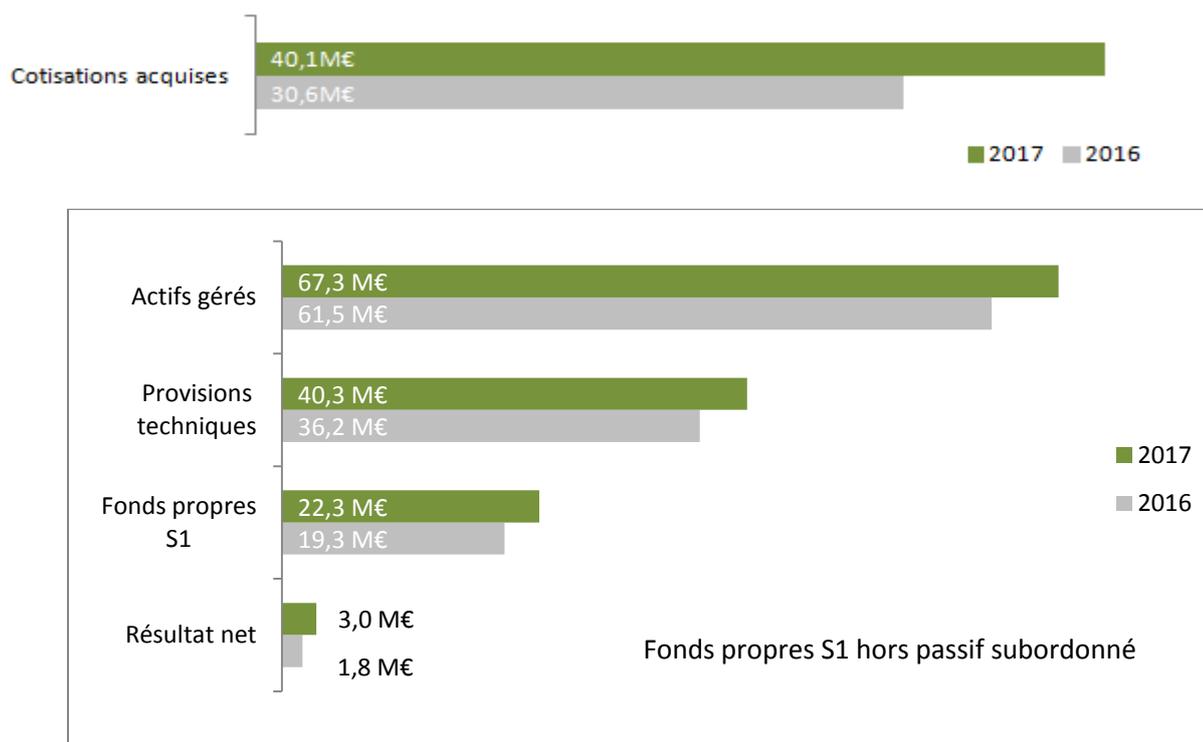
Au 31 décembre 2017, le SCR de **Matmut Protection Juridique** s'établit à 23,3 millions d'euros. Son MCR s'élève à 6,6 millions d'euros.

Matmut Protection Juridique couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31 décembre 2017 à 156 %. Ce ratio est stable par rapport à l'année précédente.

A

Activités et Résultats

A.1 Activité



PRÉSENTATION DE MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

Matmut Protection Juridique est une société anonyme à conseil d'administration, régie par le code des assurances, au capital de 7.500.000 euros. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville à ROUEN (76100). Elle est immatriculée au RCS de ROUEN sous le n°423 499 391.

Le capital est détenu à 96 % par **Matmut SAM**.

Matmut Protection Juridique est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Matmut Protection Juridique a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à :

Commissaire aux comptes titulaire :

SEC BURETTE

9 rue Malatiré 76000 Rouen

Commissaire aux comptes suppléant :

MONCEY AUDIT

9 rue Malatiré 76000 Rouen

MATMUT PROTECTION JURIDIQUE COMPLICE DE VIE DE SES ASSURES DANS LE CADRE DU PLAN STRATEGIQUE GROUPE #AMBITION MATMUT 2016-2017

Pour anticiper les évolutions qui impactent son modèle économique (révolution numérique et bouleversement des usages et modes de consommation ; Contexte économique : croissance faible et persistance des taux bas ; Incertitude réglementaire : réforme du régime de la responsabilité civile), le **Groupe Matmut** a initié en 2016 dans le cadre du Projet d'Entreprise « **#Ambition Matmut** », des

actions visant à garantir son développement (fidélisation, conquête de nouveaux sociétaires) et renforcer ses équilibres techniques.

Les garanties individuelles de protection juridique proposées par **Matmut Protection Juridique** étant proposées en inclusion des offres portées par **Matmut SAM** et **AMF Assurances**, l'ambition de la société a été commune à celles-ci.

Celles-ci sont rappelées ci-dessous :

- le renforcement des équilibres techniques et maîtrise du ratio combiné,
- l'accroissement du portefeuille de contrats sur le périmètre IARD des particuliers,
- l'accroissement des parts de marché sur les segments Auto et Habitation,
- l'accroissement de la multi-détention de ses sociétaires.

POUR UN RESULTAT CONCRET : LE CHIFFRE D'AFFAIRE REBONDIT DE 31 % !

L'année 2017 est marquée par les éléments suivants :

- une croissance du chiffre d'affaires de 31% par rapport à l'année 2016 liée à la hausse des contrats groupe. Le chiffre d'affaires de Matmut Protection Juridique dépasse les 40 millions d'euros à fin 2017 ;
- une dégradation sensible de la charge des sinistres (27%) liée aux frais de gestion et la provision pour frais de gestion des sinistres
- une légère hausse du résultat financier qui s'établit à 2,4 millions d'euros ;
- une progression de 67% du résultat comptable qui atteint 3 millions d'euros.

en M€	2017	2016	2017 / 2016
Résultat technique	3,1	1,5	99%
Résultat financier	2,4	2,1	17%
Produits financiers transférés NV	-1,6	-1,3	16%
Résultat exceptionnel	0,0	0,1	-106%
Participation des salariés	-0,7	-0,5	37%
Impôt sur les bénéfices	-0,2	-0,1	183%
RESULTAT DE L'EXERCICE	3,0	1,8	67%

MATMUT PROTECTION JURIDIQUE UN ACTEUR DE REFERENCE SUR LE MARCHE DE LA PROTECTION JURIDIQUE

Matmut Protection Juridique garantit 4 millions assurés.

Tous les sociétaires du *Groupe Matmut* qui ont souscrit la formule renforcée des contrats Matmut SMAC et GPMT bénéficient d'une Protection Juridique relative à leur vie privée (droit de la famille, droit du travail, protection sociale, fiscal...) et, s'ils ont souscrit un contrat Automobile et/ou Habitation, relative au bien garanti (achat, vente, consommation...).

Pour ses autres clients (mutuelles d'assurance ou de santé, associations, fédérations, comités d'entreprise...), **Matmut Protection Juridique** a mis en place une gamme de contrats répondant aux besoins spécifiques :

- des particuliers : consommation, vie privée, recours médical, mesures de protection de la personne majeure, handicap ...
- des professionnels : vie associative, vie des professionnels, défense pénale professionnelle...

Matmut Protection Juridique propose aussi des services :

- assistance juridique par téléphone pour obtenir des avis et conseils sur l'étendue et les limites de ses droits,
- assistance juridique de proximité pour rencontrer un assistant juridique dans les principales villes de France,
- protection juridique...

Matmut Protection Juridique ne disposant pas de ressources propres pour les activités relevant de fonctions supports, elle fait appel à **Matmut SAM**, dans le cadre d'un groupement de fait pour certains domaines (Finances, placements, actuariat, ...).

En intégrant ces délégations intra Groupe, l'activité de **Matmut Protection Juridique** est mise en œuvre en s'appuyant sur 279 collaborateurs (équivalent temps plein).

MATMUT PROTECTION JURIDIQUE EST LA FILIALE D'UN GROUPE QUI A SU ENGAGER DES OPERATIONS IMPORTANTES EN 2017 POUR SE RENFORCER

En créant un Groupe prudentiel

Le **Groupe Matmut** a fait le choix de se structurer en SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle).

La **SGAM Groupe Matmut** est composée des entreprises d'assurances : **Matmut SAM**, **Matmut Mutualité**, **Ociane Groupe Matmut**, **AMF SAM**, Mutlog et Mutlog Garanties.

La **SGAM Groupe Matmut** est garante de la cohérence des orientations stratégiques et politiques du Groupe ; elle assure une synergie plus importante entre les métiers que sont l'IARD, la santé, la prévoyance, la finance et la vie.

Et signant un double projet de rapprochement

- Avec le groupe de protection sociale AG2R la Mondiale qui pourrait être effectif au 1er janvier 2019, sous réserve, à la date de rédaction du présent rapport, de l'accord des instances de gouvernance des deux groupes, après avis des instances représentatives du personnel, ainsi que des agréments des autorités compétentes.
- Avec Solimut Mutuelles dont l'adhésion de l'UMG Solimut à la **SGAM La Mondiale Matmut est prévue** à l'horizon 2020.

Le futur groupe prudentiel en résultant sera un acteur complet, présent dans tous les secteurs de l'assurance et s'affichant parmi les 10 plus grands acteurs français.

POUR PROLONGER LA DYNAMIQUE, RELEVER LES DEFIS d'AUJOURD'HUI ET PROFITER DES OPPORTUNITES DE DEMAIN, LE GROUPE LANCE UN NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE D'ENTREPRISE : # AMBITION MATMUT 2018-2020

Le groupe a défini six grandes orientations qui répondent à deux enjeux majeurs :

- l'évolution de l'environnement, marqué notamment par :
 - les ruptures fortes liées au digital, à l'avènement du big data et au bouleversement des usages et modes de consommation ;
 - les tendances de fond sur le marché de l'assurance (pénétration des nouvelles technologies, ruptures réglementaires, émergence de nouveaux acteurs).
- consolider la performance du *Groupe Matmut*.

A.2 Résultats de souscription

PRÉAMBULE : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

Matmut Protection Juridique est l'assureur des garanties de protection juridique suivantes :

- Garanties PJ des biens en option des contrats Automobile et Habitation proposés par **Matmut** et sa filiale **AMF Assurances** ;
- Garantie PJ en inclusion de certains contrats santé ;
- Contrats collectifs souscrits par des organismes extérieurs au groupe (Mutuelles d'assurance, associations, ...).

De ce fait, l'activité de **Matmut Protection Juridique** est très liée, notamment en termes de développement, à l'activité des sociétés du *Groupe Matmut* (plus particulièrement **Matmut** et **AMF Assurances**).

De ce fait, **Matmut Protection Juridique** détient l'agrément pour la seule branche 17- Protection Juridique (Article R 321.1 du code des assurances).

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », la ligne d'activité à laquelle sont rattachées les opérations est la 10 – Protection Juridique.

RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

Dans la mesure où l'activité de **Matmut Protection Juridique** est limitée à un seul type d'activité et que les opérations sont réalisées uniquement en France, les résultats présentés ci-dessous sont globaux.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'exercice :

Toutes activités en M€	2017	2016	2017 / 2016
Cotisations acquises brutes	40,1	30,6	31%
Charge de prestations, provisions et frais	- 38,5	- 30,4	27%
Produits de placement alloués	1,6	1,3	16%
Résultat technique	3,1	1,5	99%

Le résultat technique est en légère hausse du fait de l'augmentation des cotisations acquises plus importante que la progression des charges.

A.3 Résultats des investissements

ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE SUR LA PÉRIODE

Le résultat financier 2017 de **Matmut Protection Juridique** s'établit à 2,4 millions d'euros en légère hausse par rapport à 2016.

en M€	2017	2016	2017 2016
Résultat Financier	2,4	2,1	0,4

Comme le montre le tableau ci-dessous, cette hausse est liée à celle des plus-values réalisées sur 2017, notamment sur les fonds d'investissements.

en M€	Revenus			PMV Réalisées		
	2016	2017	2017 2016	2016	2017	2017 2016
Obligation	1,8	1,9	0,1	0,4	0,3	-0,1
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,2	0,1	-0,2	0,0	0,5	0,5
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2,1	2,1	0,0	0,4	0,9	0,5

Le niveau des revenus est stable par rapport à 2016. La hausse de la poche obligataire explique la légère augmentation des coupons détachés. La baisse des revenus des fonds d'investissement est elle-aussi en lien avec l'allocation du portefeuille et la cession des fonds sur 2017.

A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sur la période de référence.

B

Systeme de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

CHANGEMENT SIGNIFICATIF DANS LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE DE MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

Dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement du Groupe, la gouvernance de la filiale **Matmut Protection Juridique** a évolué en 2017.

La structure "conseil d'administration et direction générale" a remplacé l'organisation en "conseil de surveillance et directoire".

Cette modification traduit l'intégration, désormais parfaitement acquise, de la filiale dans le Groupe.

Ses dirigeants effectifs sont nommés le 26 janvier 2017 en la personne de Nicolas GOMART (président) et de Jean-Christophe SAILLY (directeur général).

EVENEMENTS OU OPERATIONS IMPORTANTS SURVENUS EN 2017 AU SEIN DU GROUPE MATMUT

Organisation du Groupe Matmut en Groupe prudentiel

La 1^{ère} assemblée générale constituante et le premier bureau désignant le comité de direction de la **SGAM Groupe Matmut** ont eu lieu le 7 décembre 2017.

La SGAM Groupe Matmut est composée des entreprises affiliées : **Matmut SAM**, **Matmut Mutualité**, **Ociane Groupe Matmut**, **AMF SAM**, Mutlog et Mutlog Garanties.

Matmut Protection Juridique est une filiale la société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances **Matmut SAM**, affiliée de la SGAM.

Nicolas GOMART est président directeur général de la SGAM depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle il a succédé à Daniel HAVIS.

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE DE MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

De nouveaux statuts ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2017 afin d'acter du changement du mode de gestion de la société : suppression de l'administration par un directoire et un conseil de surveillance et adoption par un conseil d'administration.

C'est donc l'ensemble de la gouvernance institutionnelle qui est modifiée.

Instances dirigeantes

La notion « **d'instances dirigeantes** » pour **Matmut Protection Juridique** correspond à la notion d'**AMSB** (organe d'administration de gestion ou de contrôle), c'est-à-dire principalement, à son conseil d'administration et à sa direction générale, mais également aux comités spécialisés émanant soit du conseil d'administration soit de la direction générale de **Matmut SAM**, prise en sa qualité de tête de groupe.

Les assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions ne modifiant pas les statuts.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- statuer sur la répartition et l'affectation du résultat en ce conformant aux dispositions statutaires,
- nommer et révoquer les membres du conseil d'administration,
- nommer le ou les commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- approuver ou rejeter les nominations des membres du conseil d'administration faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
- fixer le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration,
- statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration désigne, au sein de la société, ou le cas échéant, au sein du Groupe au sens de l'article L.356-1 du code des assurances, la personne responsable de chacune des fonctions clés mentionnées à l'article L.354-1 du code des assurances.

Le conseil d'administration approuve les politiques écrites mentionnées à l'article L.354-1 du code des assurances au moins une fois par an.

Composition du conseil d'administration de **Matmut Protection Juridique** au 31 décembre 2017 :

Président	
Nicolas GOMART	Directeur Général de Matmut SAM
Vice-président	
Daniel HAVIS	Président de Matmut SAM
Administrateurs	
Véronique NICOLAS	Professeur d'université, ancien doyen
Pascale VION	Secrétaire générale de la Mutualité Française PACA SSAM
Mutuelle des Motards	Représentée par Patrick Jacquot
Fédération Nationale de la Mutualité Française	Représentée par Jean-Martin COHEN-SOLAL
Mutuelle Assurance des Professions Alimentaires	Représentée par Vincent LOIZEIL

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs lors de la convocation suivante.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

Le taux de présence a été de 72 %.

Conformément à l'article 18 des statuts, les administrateurs ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre, courriel ou télécopie.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant les réunions.

Le conseil d'administration de **Matmut Protection Juridique** s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur quatre comités spécialisés issus du conseil d'administration de **Matmut Protection Juridique**, prise en sa qualité de tête de groupe.

Le comité d'audit et des risques Groupe

Composé de cinq administrateurs, il se réunit systématiquement en présence des commissaires aux comptes, d'un membre extérieur désigné par le conseil en qualité d'expert, et du directeur de la direction de l'Audit Interne.

Il se réunit 4 à 5 fois par an et a pour missions d'examiner la sincérité des comptes du Groupe, le respect des procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes ainsi que par la direction de l'Audit Interne.

Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et examine régulièrement la cartographie des risques et les plans d'actions.

Il est chargé d'examiner les incidences potentielles des risques significatifs telles qu'estimées par la direction.

Il instruit, pour le conseil d'administration, les dossiers relevant de la gestion des risques pour le *Groupe Matmut* et est donc en lien direct avec le comité stratégique des risques. Il émet notamment un avis sur la stratégie financière soumise au conseil d'administration.

Le comité des nominations et rémunérations Groupe

Il est chargé d'examiner les propositions de nominations des cadres supérieurs et les rémunérations envisagées.

Préalablement à la tenue de ce comité, la direction générale adjointe Ressources Humaines et Relations Sociales aura communiqué toutes les informations nécessaires au directeur général, qui rencontrera le président pour évoquer les différentes situations qui seront soumises au comité.

Le comité déontologie et pratiques mutualistes

Composé de cinq administrateurs, le comité déontologie et pratiques mutualistes a pour mission de veiller à la qualité des procédures permettant le respect de la réglementation et des recommandations des autorités de contrôles, applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il assure la prévention et la gestion des conflits d'intérêt éventuels à l'égard des clients et propose au conseil d'administration les règles de déontologie personnelle que doivent respecter ses membres ainsi que les collaborateurs de la Société.

Il joue également un rôle dans le respect de l'éthique mutualiste, en particulier en matière de contenu de l'offre d'assurance en examinant la compatibilité des projets stratégiques avec l'identité mutualiste du *Groupe Matmut*.

La commission d'action mutualiste

Composée du président, du directeur général et trois administrateurs, elle a pour mission d'examiner la situation des sociétaires confrontés à des événements aux conséquences importantes sur le plan humain, financier ou social. Elle peut également être amenée à donner un avis dans le cadre de réclamations.

La direction effective de Matmut Protection Juridique, conformément aux dispositions de l'article 15 de ses statuts est assurée par son président, Nicolas GOMART et son directeur général, Jean-Christophe SAILLY.

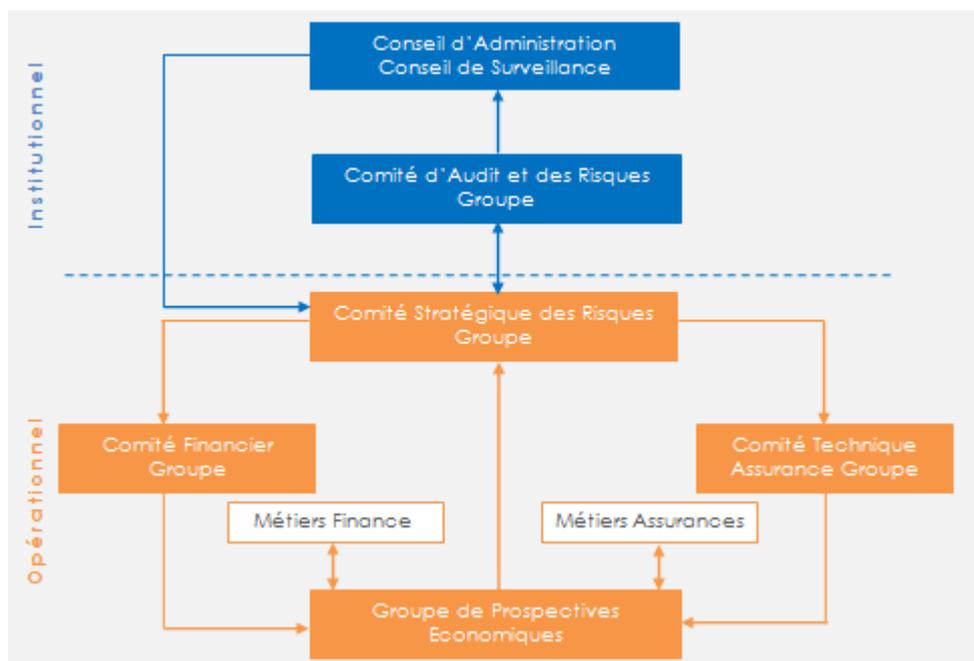
Les dirigeants effectifs de **Matmut Protection Juridique**, conformément aux statuts de la société, disposent d'un domaine de compétence et de pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques de l'entreprise. Ils font preuve d'une disponibilité suffisante au sein de **Matmut Protection Juridique** pour exercer ce rôle et être impliqués dans les décisions ayant un impact important sur la société, notamment en matière de stratégie, de budget et de questions financières.

La direction générale

Elle assume la direction de **Matmut Protection Juridique** sous le contrôle de son conseil d'administration et dans le cadre des orientations fixées par celui-ci.

Le directeur général de **Matmut Protection Juridique** est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Matmut Protection Juridique s'appuie également sur 3 comités spécialisés issus de la direction générale de **Matmut SAM**, prise en sa qualité de tête de groupe.



Le comité stratégique des risques Groupe (CSR)

Le comité stratégique des risques (CSR) examine, pour validation du directeur général, les paramètres de l'appétit et des tolérances aux risques du **Groupe Matmut**, de ses entités et de ses grands métiers (métriques et niveaux d'alerte et de tolérance). Il en suit l'évolution et débat des actions à mener en cas de déviation au-delà des seuils prévus.

Ce comité est présidé par le directeur général.

A noter que, lorsque l'ordre du jour le justifie, des collaborateurs impliqués dans l'un quelconque des processus concernés peuvent être invités pour une présentation/exposé.

Le CSR se réunit à minima à une fréquence trimestrielle.

Ainsi, il

- s'assure au moment de l'élaboration du plan stratégique et des plans d'affaires que l'évolution prospective de l'activité du Groupe, de ses entités et de ses grands métiers (souscription santé/vie et non-vie, placements, réassurance) est cohérente avec les niveaux

de tolérance aux risques définis dans le cadre de l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité),

- suit au fil de l'eau l'évolution des métriques et, en cas de déviation au-delà des seuils de tolérance prévus, détermine les mesures de remédiation nécessaires,
- suit le respect permanent des exigences de fonds propres et des exigences concernant les provisions techniques,
- vérifie que la solvabilité du Groupe est en adéquation avec les objectifs fixés.

Les travaux examinés au sein du CSR sont menés au sein d'une instance technique transverse en charge notamment de l'élaboration des plans d'affaires prospectifs : le groupe de perspectives économiques (GPE).

Le comité technique assurance Groupe (CTA)

Ce comité examine notamment, les stratégies en matière de souscription et de tarification.

Présidé par le directeur général, il se réunit a minima sur une fréquence trimestrielle.

A noter que, lorsque l'ordre du jour le justifie, des collaborateurs impliqués dans l'un quelconque des processus concernés peuvent être invités pour une présentation/exposé.

En matière de souscription et de tarification, le CTA :

- se réunit aux étapes clés du processus de tarification (analyses techniques préalables à la construction des scénarios tarifaires, examen des propositions tarifaires) et assure le suivi (résultats, constatation de la réalisation des hypothèses émises ou analyse d'éventuels écarts),
- examine la stratégie de réassurance,
- examine les grandes orientations en matière de conditions d'acceptation des risques (limites, exclusions) ainsi que les résultats de la politique de contrôle afférente.

En ce qui concerne le suivi des risques, ce comité décline les niveaux retenus par le CSR en limites Métiers et analyse les tableaux de bord de suivi d'activité.

Le comité financier

Le comité financier Groupe traite, pour décision du président, de l'ensemble des questions relatives aux placements financiers du Groupe. Le comité se tient sur une fréquence mensuelle, et les portefeuilles de l'ensemble des entités du *Groupe Matmut* sont passés en revue ainsi que l'évolution mensuelle des indicateurs de risques.

Le comité :

- définit la politique d'investissement et la stratégie d'allocation d'actifs du Groupe,
- examine l'évolution des marchés, la performance des mandats et les reportings financiers du Groupe,
- examine tout projet concernant les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière du Groupe,
- examine toute proposition de transaction financière significative pour la maison mère ou ses filiales,

- étudie les aspects intéressant la gestion financière du Groupe en particulier dans les domaines suivants :
 - La politique de gestion du risque financier,
 - Les questions de liquidité et de financement (taux d'endettement, flux de trésorerie, niveau de liquidité...).
- examine l'impact sur la solvabilité au niveau du groupe des principales orientations prises et les limites de la politique de Gestion Actif-Passif.

Après avis du comité, les décisions sont arrêtées par le président.

MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

Les quatre fonctions clés prévues par la directive Solvabilité II sont centralisées et incarnées au niveau Groupe.

Les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein de **Matmut Protection Juridique** sont les suivantes :

- Fonction gestion des risques : Bruno BARREAU à qui succède Marie SCHALLIER en janvier 2018
- Fonction actuariat : Gilbert MACQUART
- Fonction vérification de la conformité : François FLEURY
- Fonction audit interne : Philippe VORIN

Les fonctions clés présentent systématiquement leurs travaux au comité d'audit et des risques et le cas échéant au conseil d'administration. Elles accompagnent également ce dernier dans sa mission d'orientation et de contrôle.

La fonction clé de gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques, telle que prévue par l'article 44 de la directive Solvabilité 2, est assurée par le directeur Groupe en charge de la direction de la Maîtrise des Risques (DMDR) de la mutuelle **Matmut SAM**, prise en sa qualité de tête de groupe, à laquelle sont également rattachés le pôle en charge du contrôle interne et la sous-traitance (cf. présentation ci-après).

La fonction clé gestion des risques :

- assure le respect de la politique de gestion des risques et participe à sa diffusion auprès de l'ensemble des entités du Groupe,
- attire l'attention des instances dirigeantes sur les facteurs de risques,
- identifie et agrège les risques qualifiés d'importants,
- s'assure qu'un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage est en place,
- contribue à la formalisation des politiques et processus et en suit la correcte application,
- accompagne les directions dans la mise en œuvre du processus de gestion des risques (identification mesure, encadrement, suivi) notamment par la réalisation et le suivi de la cartographie des risques et dans le cadre des travaux menés par le groupe de perspectives économiques,
- anime le dispositif ORSA et veille à son intégration dans la stratégie du Groupe,
- rédige, en lien avec les directions, les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques destinés aux autorités de contrôle et au public (RSR, SFCR, ORSA).

La fonction clé actuarielle

La fonction clé actuarielle est présentée au chapitre B.6 « Fonction actuarielle ».

La fonction clé de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est présentée au chapitre B.4 « Système de contrôle interne ».

La fonction clé d'audit interne

La fonction clé audit interne est présentée au chapitre B.5 « Fonction d'audit interne ».

DROITS À RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE ET DES SALARIES EN 2017

Les dirigeants

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants du Groupe (président, directeur général, directeur général délégué, directeurs généraux adjoints, directeurs Groupe personnes responsables de fonctions clés) sont régulièrement présentés au comité des nominations et rémunérations.

Les dirigeants du Groupe ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est attribuée, en consultation avec le comité des nominations et rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints.

Le comité des nominations et rémunérations vérifie que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les dirigeants du Groupe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux dirigeants qui quittent le Groupe **Matmut** et font valoir leur droit à la retraite.

Pour bénéficier de ce régime, le dirigeant doit au moment de son départ exercer son activité au sein du Groupe **Matmut** et avoir respecté des conditions d'âge et d'ancienneté.

Les dirigeants du Groupe disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2016 et l'exercice 2017, il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération des instances dirigeantes de **Matmut Protection Juridique**.

Les administrateurs

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

Les administrateurs perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Les salariés

Le conseil d'administration de **Matmut Protection Juridique** a validé le 19 octobre 2017 la politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble du personnel du *Groupe Matmut*.

Le système de rémunération favorise la rétribution des salariés selon leur contribution aux résultats. La volonté du Groupe est de rémunérer la performance individuelle et collective dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale.

Les objectifs principaux sont d'offrir au personnel des salaires :

- correspondant à la fonction tenue, aux missions et responsabilités confiées,
- compétitifs sur le marché,
- rémunérant et valorisant équitablement les performances et les compétences,
- permettant d'attirer et de motiver.

La structure de la rémunération est constituée, au-delà du salaire de base, d'éléments fixés par la convention collective nationale des sociétés d'assurance : primes d'expérience et de vacances, 13e mois...

D'autres éléments exclusivement « Matmut » s'ajoutent : une valeur « plancher » mensuelle de la prime de vacances, l'attribution d'un 14e mois.

Le Groupe accorde également une rémunération variable collective à travers l'intéressement et la participation selon ses résultats.

En ce qui concerne l'égalité des traitements, des mesures ont été prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par la signature d'un avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle le 10 novembre 2016.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En 2017 aucune transaction importante n'a été conclue avec des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de **Matmut Protection Juridique**.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Le *Groupe Matmut* a formalisé dans sa politique de compétence et d'honorabilité la procédure d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des administrateurs et des responsables de fonction clé.

Elle s'applique à **Matmut Protection Juridique**.

Le dispositif mis en place est le suivant :

Conformément à la réglementation, les exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent à toutes les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

Sont visés :

- le président,
- le directeur général,
- les 4 responsables des fonctions clés
- les administrateurs de **Matmut Protection Juridique**.

Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.

L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle et donc non collective, répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La politique et les procédures mises en œuvre par le *Groupe Matmut* pour s'assurer de la gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité s'appliquent à l'ensemble des entités qui le composent. C'est pourquoi l'ensemble des éléments exposés ci-dessous s'applique stricto sensu à *Matmut Protection Juridique*, filiale du *Groupe Matmut*.

PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Missions du système de gestion des risques

Conformément au Pilier 2 de la directive Solvabilité 2 et aux préconisations du COSO, référentiel clé de gestion des risques, *Matmut Protection Juridique*, a mis en place un dispositif de gestion des risques qui vise à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux sociétaires et la protection de ses actifs à un niveau acceptable même en cas de survenance d'évènements majeurs (évènement climatique tel la crue de la Seine et les inondations records de mai-juin 2016 ; krach financier ; changement réglementaire ...).

Le processus permanent et continu de management des risques auquel tous les collaborateurs doivent se conformer, se fixe pour ambition d'être global et en lien avec les orientations stratégiques du *Groupe Matmut*, selon une approche ERM (entreprise risk management), pour :

- approcher le risque de manière cohérente dans tout le Groupe,
- apporter une vision « risques » sur l'ensemble des activités réalisées par le Groupe,
- mettre en œuvre des stratégies, des processus et des procédures d'information nécessaires pour détecter, mesurer, contrôler, gérer et suivre en permanence les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels les entités du Groupe sont exposées ou pourraient être exposées, ainsi que les interdépendances entre ces risques ;
- mettre en place et mettre à jour le corpus des politiques écrites de risques du Groupe, les processus associés puis veiller à leur mise en application,
- piloter le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité – ORSA –
- définir une appétence au risque au regard des objectifs stratégiques du Groupe,
- optimiser les activités de prise de risque et les activités de transfert de risque,
- alerter sur les risques et rendre compte en assurant des reportings sur les risques auprès des instances de gouvernance, du Groupe, du contrôleur,
- accompagner et outiller les directions métiers par domaine : en méthodes de mesure, en métriques, en indicateurs et seuils d'alerte,
- animer la filière risque du Groupe et diffuser la culture du risque dans tout le Groupe.

Gouvernance du système de gestion des risques et Intégration du système de gestion des risques dans les prises de décision

Le système de gestion des risques est formalisé dans la politique générale de gestion des risques qui encadre la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine de risques. Cette politique, reflet de la gouvernance des risques, est définie sous la responsabilité de la direction générale, puis soumise annuellement à l'approbation du conseil d'administration de *Matmut SAM*, en sa qualité de tête de Groupe et à la validation des conseils de chaque entité du Groupe. Le Conseil

d'administration **de Matmut Protection Juridique**, a validé 19 Octobre 2017 la politique de gestion des risques telle qu'elle a été adoptée pour l'ensemble du *Groupe Matmut*.

La gouvernance du système de gestion des risques identifie et répartit clairement les rôles et responsabilités parmi les acteurs pour chacune des instances dirigeantes et des opérationnels :

Les instances dirigeantes

Le directeur général assure le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe mais également la bonne application de la politique de gestion des risques.

Outre les instances décrites en B1, quatre comités jouent un rôle prépondérant dans le dispositif de gestion des risques :

- le comité de direction,
- le comité stratégique des risques Groupe en lien avec le GPE (groupe de perspectives économiques),
- le comité technique assurance Groupe,
- le comité financier Groupe.

Des comités opérationnels jouent également un rôle dans le cadre de la gouvernance des risques :

Le comité produit

Ce Comité a pour mission d'examiner les projets de création ou de modification de produit.

Il a pour objet parallèlement de faire le point une fois le lancement du produit effectué sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Le comité lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme

Sa mission principale est de s'assurer de la bonne application des dispositions réglementaires et des publications émises par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ce comité participe également à la mise en place des procédures écrites de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au déploiement du plan de formation qui l'accompagne. Le comité s'assure de la révision annuelle des Procédures "Métiers".

Le comité lutte contre la fraude

Ses missions sont de renforcer le dispositif de lutte contre la fraude au sein du Groupe, renforcer les échanges entre les entités et directions du Groupe, renforcer le travail en transversalité et s'assurer de la cohérence et du fonctionnement opérationnel du dispositif, mais aussi de répondre aux évolutions du cadre réglementaire et du contexte économique.

Les acteurs opérationnels

Le périmètre des fonctions impliquées dans la gestion des risques est clairement délimité.

Trois niveaux de contrôle coexistent de manière indépendante :

Trois niveaux de contrôle coexistent de manière indépendante et sont développés dans le chapitre B.4 « Système de contrôle interne ».

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques garantissant une gestion saine et prudente des activités, se décline au travers :

- de politiques qui décrivent les règles et procédures applicables par catégorie de risques en vue de leur maîtrise,
- de reportings (indicateurs de mesures des risques),
- d'une approche par cycle de gestion des risques,
- d'un processus de déclinaison de l'appétence aux risques.

Les politiques écrites de gestion des risques

Les politiques formalisent l'intégration de la gestion des risques dans les activités quotidiennes métiers. Elles s'appliquent à toutes les entités du *Groupe Matmut* et couvrent les risques métiers suivants :

Les risques financiers ou risques de marché

La politique financière recouvre la gestion des investissements et la gestion du risque actif/passif.

La stratégie poursuivie s'inscrit dans une logique de rendement recherché par rapport à un risque toléré, dans le respect du « principe de la personne prudente » .

Les risques techniques

Les risques de souscription

La politique de souscription IARD doit permettre à l'entreprise de maîtriser la qualité technique de son portefeuille IARD tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles en garantissant la qualité de service.

Les risques de provisionnement

La politique de provisionnement fixe les principes permettant de répondre de manière permanente aux exigences réglementaires et à s'assurer du caractère prudent, fiable et objectif des calculs des provisions techniques à travers la mise en place d'une organisation, de processus et des règles métier de gestion sinistres.

L'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques s'effectue en inventaire permanent dans le contexte d'arrêtés des comptes en normes françaises et arrêtés des comptes en norme Solvabilité 2.

Les risques de réassurance

La politique de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres du Groupe afin de garantir sa solvabilité à long terme.

La stratégie poursuivie doit permettre de limiter la volatilité des résultats techniques moyennant un arbitrage entre la protection apportée et le coût de celle-ci.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont traités dans la formule standard selon une approche factorielle (forfaitaire). L'hypothèse générale retenue pour ce calcul est qu'il existe un niveau standardisé de gestion de ces risques.

La gestion des risques opérationnels est menée dans le cadre des dispositifs généraux de gestion des risques explicitée dans les politiques de contrôle interne et gestion du risque opérationnel, de conformité, de sous-traitance présentés supra ainsi que dans la politique de continuité d'activité et autres dispositifs de lutte contre la fraude et le blanchiment du terrorisme.

Les reportings

Ces reportings quantitatifs et qualitatifs ont pour objectif de communiquer aux différents acteurs sur les niveaux de risques identifiés par domaine et les éléments de maîtrise associés. Ils permettent ainsi d'inscrire le dispositif de gestion des risques dans les processus de prise de décision de l'entreprise.

Au-delà des indicateurs de mesure des risques métiers propres à chaque domaine, sont notamment utilisés les reportings suivants :

- reporting ORSA développé ci-après,
- cartographie des risques opérationnels avec la déclinaison de plans d'actions,
- reporting sur les indicateurs clés de risques mesurant les risques majeurs d'exposition.

Le cycle de gestion des risques

Deux approches dans la gestion des risques coexistent :

- une déclinaison de la stratégie en normes métiers avec un suivi de risques métiers et un choix de tolérances autour des indicateurs clés de risques : Univers dit « micro »,
- un suivi agrégé des risques : Univers dit « macro » lié aux objectifs de solvabilité et rentabilité.

Le Groupe de Prospectives économiques (GPE) agrège ces risques, la synthèse faisant l'objet d'un reporting au comité stratégique des risques Groupe.

Déclinaison de l'appétence aux risques

Le cadre d'appétence au risque explicite les préoccupations majeures des instances dirigeantes, en formalisant des seuils d'acceptation par modules de risques, et encadrant la prise de risques. Il se décline autour des dimensions stratégiques que sont la solvabilité, la rentabilité et le développement.

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un processus majeur du dispositif de gestion des risques de **Matmut Protection Juridique**.

Matmut Protection Juridique développe l'utilisation de l'ORSA, comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article 45 de la directive solvabilité II :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à confirmer la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont remis à la direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Permanence du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus permanent de surveillance des risques qui garantit que les limites de risques et l'appétence au risque du conseil sont définies et respectées. Il est animé par la direction de la Maîtrise des risques avec la participation du groupe de perspectives économiques et le pilotage économique. Il est annuel et se déroule en trois phases :

Phase 1 : Cadrage des évaluations (mai à décembre de l'année N)

Cette phase permet d'intégrer, au fur et à mesure de la réflexion, les hypothèses et orientations stratégiques retenues pour l'année suivante afin d'actualiser les plans d'affaires et paramétrer en cohérence les évaluations et projections.

Phase 2 : Réalisation des évaluations, rédaction et validation du rapport (janvier à avril de l'année N)

Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ses entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/n.

Durant cette étape, conformément à la politique ORSA, le caractère approprié et adéquat de la formule standard est étudié ainsi que la détermination du besoin global de solvabilité au regard du capital limite et des exigences en matière de couverture SCR et MCR.

Phase 3 : Suivi des indicateurs clés

Ce suivi s'effectue en continu à partir de la mise à jour des indicateurs clés de risques (KRI), de leur cadrage à leur réactualisation annuelle. Ces KRI identifient les risques clés auxquels **Matmut Protection Juridique** est exposée sur l'horizon du plan stratégique.

Le suivi périodique des indicateurs à destination des instances institutionnelles donne lieu à la publication de reportings réguliers, comprenant le rappel des intervalles de tolérances, les éventuels dépassements, les analyses d'écarts et des propositions de plans de remédiation à envisager.

Selon les évolutions notables de son profil de risque, **Matmut Protection Juridique** peut être amenée à réaliser un ORSA ponctuel.

Couverture des besoins de solvabilité compte-tenu du profil de risque et interactions entre le système de gestion des risques et la gestion du capital

Les risques significatifs auxquels **Matmut Protection Juridique** est exposée, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

Le besoin global de solvabilité **Matmut Protection Juridique** peut être défini, comme le capital limite couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie retenue par les instances dirigeantes, y compris dans le cadre d'un environnement économique dégradé matérialisé par des scénarios dits « alternatifs » de l'ORSA.

Le capital limite **de Matmut Protection Juridique** est structuré de telle façon qu'il puisse répondre :

- à l'incertitude du modèle d'affaires sur l'horizon du plan stratégique ainsi qu'aux éventuels transferts de fonds propres relatifs aux besoins des autres entités du Groupe (solidarité intra-Groupe **Matmut**).
- au besoin complémentaire de capital lié aux risques quantifiables présentés dans le profil de risque issu du système de gestion des risques et non pris en compte dans la formule standard.

B.4 Système de contrôle interne

PROCÉDURES CLÉS DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DE MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de **Matmut Protection Juridique** vise à assurer le bon fonctionnement des services de l'entreprise et plus particulièrement :

- La conformité aux lois et règlements
- La fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale
- La qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables)
- Le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Matmut Protection Juridique n'a pas considéré la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comme une contrainte mais comme une opportunité portée par des dispositions réglementaires permettant de contribuer à l'amélioration des process.

Le dispositif repose sur :

- Des méthodologies d'élaboration et révision de cartographies de risques et de mise en œuvre du contrôle permanent
- Un pôle contrôle interne groupe spécialisé et un réseau de correspondants
- Des actions régulières de formation ou de sensibilisation.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques de **Matmut Protection Juridique**. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre elle a été clairement délimité.

Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Des services en charge de la qualité sont progressivement mis en place. Ils ont alors en charge la définition de ces contrôles, le suivi de leur réalisation, la consolidation et le reporting, notamment à destination des entités en charge du contrôle de deuxième niveau.

Le contrôle de deuxième niveau

Outre la fonction gestion des risques il est assuré par :

La fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions encadrant l'activité de la société.

Le contrôle interne

Le pôle dédié de la direction de la Maîtrise des Risques, en lien avec les correspondants contrôle interne :

- définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,
- assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec les correspondants contrôle interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,
- s'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- réalise certains contrôles, notamment les plus transverses,
- suit la mise en œuvre des plans d'action,
- suit la collecte et l'instruction des incidents,
- établit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Les travaux sont menés par le réseau d'une vingtaine de correspondants contrôle interne. Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le directeur de l'entité (en moyenne 3 réunions par an).

Enfin les outils mis à disposition sont :

- la cartographie des risques
- la base incidents.

La fonction actuarielle (voir chapitre B.6 « Fonction actuarielle ») et le pilotage économique (voir chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance ») participent également au contrôle de 2^{ème} niveau.

Le contrôle de troisième niveau

Il est assuré par la fonction d'audit interne.

MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Au sein de **Matmut Protection Juridique** la fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à Solvabilité 2.

Elle évalue l'impact des changements de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise et a en charge l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Elle élabore enfin un plan de conformité qui présente ses activités et principalement celles générant un risque de non-conformité.

Organisation et gouvernance

La politique de conformité

La politique de conformité s'applique à l'ensemble des entités juridiques du *Groupe Matmut*.

Elle s'applique également aux délégataires gérant les activités sous-traitées en lien avec le pôle sous-traitance de la direction de la Maîtrise Des Risques.

Elle est soumise au directeur général de **Matmut Protection Juridique**, puis validée par son conseil d'administration.

En ce sens le conseil d'administration approuve les principes généraux de vérification de la conformité et s'assure de leur mise en œuvre pour une maîtrise optimale des risques de non-conformité.

La politique de conformité est réexaminée au moins une fois par an.

Le comité d'audit et des risques

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein de **Matmut Protection Juridique** et en organise le reporting auprès du conseil d'administration.

Le comité produit

Il valide la conformité des projets en lien avec la fonction de vérification de la conformité.

Sur le plan opérationnel, le pôle conformité

Responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de conformité, il est rattaché depuis le 1er décembre 2016 à la direction Juridique et Conformité, dont le directeur exerce comme précisé supra, la fonction clé de vérification de la conformité.

Le pôle conformité s'appuie sur des relais conformité dans chaque direction et entité du *Groupe Matmut*.

Cette filière conformité s'appuie sur le dispositif de contrôle interne pour :

- l'élaboration de la cartographie des risques de non conformité
- la remontée des incidents rattachés à un risque de non-conformité ;

- la mise à disposition du réseau des correspondants Contrôle Interne pour la réalisation des tests.
- l'administration fonctionnelle de l'outil de gestion des risques de non conformité

D'autres acteurs participent également au dispositif de conformité, et notamment le service Anti – Fraude / Anti-Blanchiment, la direction de l'Audit Interne, le service Réclamations sociétaires et le pôle sous-traitance de la DMDR.

Un reporting est effectué avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la conformité.

Pour la mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité, le *Groupe Matmut* a fait le choix de délimiter le périmètre conformité du Groupe à 5 thématiques :

- gouvernance ;
- éthique et déontologie ;
- données personnelles ;
- protection de la clientèle ;
- sécurité financière.

En marge du périmètre, compte tenu de l'exposition du Groupe au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit les risques liés aux thématiques suivantes :

- contrat de travail et éléments de rémunération
- discrimination des collaborateurs
- hygiène et sécurité au travail
- achats.

Le soutien juridique et l'expertise « textes » sont assurés par les pôles « droit des affaires » et « documentation » de la direction Juridique et Conformité du Groupe.

Contrôles et suivis

Afin de maîtriser les risques de non-conformité, le pôle conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans les plans de travail annuels conformité groupe par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité

La priorisation des axes de travail est définie au regard :

- de l'exposition aux risques de sanction ;
- des dispositifs nouvellement mis en place dans l'entreprise ;
- des évolutions de l'environnement juridique.

Des contrôles de vérification de la conformité sont exercés non seulement par les entités du Groupe mais également par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité.

Des reportings de suivis sont faits en bottom-up jusqu'à la direction générale et au comité d'audit et des risques.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction de l'Audit Interne. Elle est l'une des composantes du dispositif global de maîtrise du Groupe (3^{ème} niveau de contrôle). Les missions qu'elle mène et les recommandations qu'elle émet contribuent à l'amélioration de ce dispositif.

La politique d'audit interne mise en œuvre par la direction de l'Audit Interne du *Groupe Matmut*, couvre les processus, risques et actions de l'ensemble des entités qui le composent.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cadre d'exercice de la fonction d'audit interne

L'activité de l'audit interne du *Groupe Matmut* est présentée dans deux documents, une charte de l'audit interne et une politique d'audit interne révisés chaque année, sous le contrôle du conseil d'administration.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de la direction de l'Audit Interne, de la planification des missions au suivi des recommandations.

Mise en œuvre

Au plan général, la direction de l'Audit Interne s'assure de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques du Groupe.

La direction de l'Audit Interne apprécie également la pertinence des dispositifs de contrôle des 1er et 2ème niveaux, en faisant porter ses investigations sur tout ou partie d'une entité donnée ou, au contraire, en s'intéressant à une thématique transversale impactant, par définition, plusieurs entités du Groupe.

Indépendance et objectivité

L'indépendance de la fonction est notamment établie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'Audit Interne, au directeur général, auquel il rend compte régulièrement,
- l'absence de toutes autres fonctions opérationnelles pour les collaborateurs de la direction.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'Audit Interne la possibilité d'avoir accès à toutes les informations jugées indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le responsable de l'Audit Interne a l'obligation d'informer les dirigeants effectifs du Groupe (président et directeur général) ainsi que le comité d'audit et des risques en cas de remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles de déontologie mentionnées dans la charte et la politique de l'Audit Interne,
- l'affectation des missions à l'initiative du Responsable de l'Audit Interne,
- la supervision de la réalisation et des résultats des missions, par le Responsable de l'Audit Interne.

Reporting et échanges

Le responsable de l'Audit Interne rend compte régulièrement au directeur général de l'état d'avancement des missions, et de la mise en œuvre des recommandations par les entités concernées.

Il informe parallèlement le président et le comité d'audit et des risques.

Les contacts avec la direction de la Maîtrise des Risques et la direction Juridique et Conformité sont réguliers et nombreux.

Des échanges ont également lieu avec les commissaires aux comptes.

Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des Responsables de l'ensemble des entités du Groupe, de la Direction de la Maîtrise des Risques, de la direction Juridique et Conformité et des Commissaires aux Comptes.

Il est soumis aux dirigeants effectifs du Groupe avant approbation par le comité d'audit et des risques.

Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces Instances.

Il fait l'objet d'une revue semestrielle qui, le cas échéant, peut conduire à son actualisation.

Process de réalisation d'une mission d'audit : préparation, réalisation, conclusion.

Le rapport définitif d'audit est établi à l'issue de cette dernière étape. Il intègre le « plan d'actions » proposé par l'entité auditée en vue de la mise en œuvre des recommandations acceptées par elle.

Communication du rapport

Le rapport définitif d'audit est adressé aux :

- dirigeants effectifs du Groupe,
- membres du comité d'audit et des risques,
- commissaires aux comptes (selon la nature du sujet traité),
- responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s), et aux entités non auditées impactées par les recommandations qu'il contient,
- responsables des « fonctions clés ».

mais aussi aux :

- membres du comité de direction,
- directeurs généraux des filiales du Groupe non membres du comité de direction,
- directeurs groupe non membres du comité de direction.

Suivi des recommandations

Le responsable de l'audit interne assume cette mission selon une procédure qui prévoit un échange trimestriel avec chaque responsable d'entité ayant en charge la mise en œuvre de recommandations.

Les recommandations qualifiées « importantes » ou « urgentes », peuvent faire l'objet d'actions spécifiques de suivi.

Les dirigeants effectifs du Groupe et le comité d'audit et des risques sont informés de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations considérées comme importantes.

La direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

B.6 Fonction actuarielle

ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Présentation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle du *Groupe Matmut* est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage économique (DAGPE).

La mission de la fonction clé actuarielle consiste à donner un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance.

Les équipes de la DAGPE ont la responsabilité de l'évaluation des provisions techniques des entités non vie du *Groupe Matmut*. En particulier, elles réalisent les travaux d'évaluation qui, en norme française, servent de base à la détermination des provisions complémentaires aux provisions estimées par la Gestion et nécessaires à la réalisation de la clôture des comptes (IBNR, Prévisions de recours, Provisions pour frais de gestion sinistres, Provisions mathématiques). En norme Solvabilité II, elles ont la responsabilité de la détermination des évaluations en « Best Estimate » des provisions pour primes et pour sinistres en brut et en net de réassurance ainsi que de l'évaluation des marges de risque.

En matière de réassurance, la DAGPE coordonne des travaux d'échanges des données et de résultats (réunions bimestrielles) avec la direction Réassurance et le courtier de réassurance.

Enfin, il a été établi une forte coopération technique avec les équipes de la direction générale adjointe production (DGAP) chargée d'élaborer la politique de souscription. Cette coopération est concrétisée par la mise en place de structures de données détaillées intégrant les principales évaluations macro-économiques produites par la DAGPE (IBNR, Prévisions de recours, Best Estimate).

PROCEDURE D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ACTUARIEL

Organisation fonctionnelle

La fonction actuarielle a confié à une actuaire IA certifiée la coordination des travaux du rapport actuariel et de la revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant. Cette collaboratrice est rattachée à la DAGPE mais n'est pas impliquée dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés dans le cadre de la non vie.

Intervention des directions métier et support

Dans le cadre de l'établissement de son rapport, la fonction actuarielle sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la fonction clé actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

Gestion des conflits d'intérêt

Au regard de la forte implication de la fonction actuarielle, incarnée par le directeur Groupe de la DAGPE, dans la détermination des provisions techniques, une revue actuarielle réalisée par un cabinet

d'actuariat indépendant est réalisée chaque année sur les évaluations produites par la DAGPE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels. Cette revue vise à s'assurer du niveau d'exhaustivité des traitements réalisés par la DAGPE, du caractère pertinent et adapté des méthodologies utilisées et donne lieu à l'émission de recommandations à destination du responsable de la fonction actuarielle et de la direction générale.

Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un outil informatique (progiciel) adapté à ce type de gestion, commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes fonctions clé de l'entreprise.

B.7 Sous-traitance

Les éléments transmis au public pour **Matmut Protection Juridique** au sujet des informations relatives à la sous-traitance, sont similaires à ceux communiqués pour **Matmut SAM** prise en sa qualité de tête du *Groupe Matmut*.

En conséquence :

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

Le *Groupe Matmut* a recours à la sous-traitance afin de répondre au mieux à la diversification de ses activités et des prestations offertes.

Il se concentre sur son activité principale et fait réaliser, par des intervenants extérieurs, des travaux qualifiés de secondaires ou au contraire des travaux nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

Le cadre général est défini par la politique de sous-traitance du Groupe, élaborée en considérant principalement les éléments suivants :

- la capacité du Groupe, en situation de sous-traitance, à faire face à tout moment à ses engagements vis-à-vis des assurés (continuité d'activité, .protection de la clientèle, qualité du service rendu...)et des exigences réglementaires qui lui incombent (LCB-FT, traitement des réclamations...);
- la capacité du prestataire à faire face à tout moment, à ses engagements vis-à-vis du Groupe (ressources financières, techniques, humaines...).

La politique de sous-traitance du Groupe est soumise au directeur général de **Matmut SAM**, prise en sa qualité de tête de Groupe, puis validée par son conseil d'administration. Elle fait l'objet d'une révision annuelle.

La sous-traitance est définie par la réglementation comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

Le *Groupe Matmut* conserve l'entière responsabilité des risques auxquels il est exposé du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient le dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de sa clientèle que de son autorité de contrôle.

Dans le cas d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques sous-traitées, le *Groupe Matmut* s'assure que la sous-traitance n'est pas effectuée d'une manière susceptible d'entraîner l'une des conséquences suivantes :

- compromettre gravement la qualité de sons système de gouvernance ;
- accroître indûment son risque opérationnel ;
- compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier qu'il se conforme bien à ses obligations ;
- nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs.

ENCADREMENT ET CONTRÔLES

L'encadrement contractuel avec les sous-traitants du Groupe a été renforcé et des clauses spécifiques aux sous-traitants importants/critiques ont été insérées pour prévoir la continuité d'activité, le contrôle de la prestation réalisée pour le compte du Groupe et l'auditabilité par l'assureur et ses autorités de contrôle.

Pour maîtriser ses risques de sous-traitance, tout au long du processus d'externalisation, le *Groupe Matmut* veille à :

- réaliser une étude d'opportunité quant au choix ou non de faire appel à la sous-traitance,
- choisir les prestataires en fonction de leur capacité à répondre aux obligations qui lui incombent et informer l'ACPR en cas de nouvelle délégation d'activité importante ou critique 6 semaines avant l'accord ou avant toute évolution importante de ce dernier,
- établir une liste des sous-traitants du Groupe, identifier parmi ces activités déléguées celles qui sont importantes ou critiques de par leur nature d'activité ou de par l'approche risque au regard des critères retenus par le Groupe, et la maintenir à jour,
- pour ces sous-traitants importants/critiques :
 - disposer d'une bonne connaissance du dispositif mis en place pour gérer l'activité déléguée dans des conditions optimales,
 - identifier et évaluer les risques inhérents à la délégation,
 - effectuer des contrôles (interviews et sur pièces) pour évaluer la maîtrise de ces risques,
 - documenter ce suivi au travers d'une cartographie et de rapports,
 - prévoir des stratégies de sortie de la relation.
- intégrer les risques de sous-traitance dans son propre système de gestion des risques.

En outre, les activités et fonctions déléguées intra-groupe font l'objet d'un traitement similaire.

SOUS-TRAITANTS IMPORTANTS / CRITIQUES (GROUPE)

11 sous-traitants ont été identifiés comme importants et critiques au 31 décembre 2017. Tous ont des sièges sociaux domiciliés en France. Parmi eux, 4 ont fait l'objet d'une déclaration préalable à l'ACPR en 2017.

Activités		Nombre de sous-traitants
Assurances	Gestion de l'assistance	2
	Gestion des sinistres Navigation de Plaisance	1
	Plate-forme de distribution / gestion des contrats	1
	Liquidation de prestations santé	1
	Distribution/Gestion dans le cadre d'une co-assurance	1
	Gestion d'une garantie : appréciation du risque, gestion des adhésions et des sinistres	1
Financier	Gestion d'actifs financiers	1
SI	Échange de données informatisées	1
	Dématérialisation des flux entrants et système d'archivage électronique	1
Logistique	Archivage	1

Les demandes d'externalisation soumises à l'ACPR en 2017 ont toutes été acceptées.

B.8 Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise

Matmut Protection Juridique est une société anonyme à conseil d'administration.

Le directeur général de **Matmut Protection Juridique**, nommé par le conseil d'administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Elle exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Matmut Protection Juridique utilise les 4 fonctions clés Groupe qui ont toutes un lien direct avec les dirigeants effectifs et accès direct à son conseil d'administration.

En 2017, le conseil d'administration de **Matmut Protection Juridique** a :

- validé les comptes combinés,
- examiné les rapports narratifs du pilier 2 et du pilier 3 de la directive Solvabilité 2,
- validé les mises à jour des politiques Groupe ou déclinées couvrant l'ensemble de ses risques,
- déterminé les grandes orientations de l'activité de la société et géré toute question nécessaire à son bon fonctionnement,
- approuvé le plan stratégique **#Ambition Matmut 2018-2020**.

Le conseil d'administration de **Matmut Protection Juridique** s'est appuyé dans l'exercice de ses missions, sur 4 comités spécialisés que sont le comité d'audit et des risques Groupe, le comité des nominations et rémunérations Groupe, le comité déontologie et pratiques mutualistes et la commission d'action mutualiste.

De ce fait, le système de gouvernance de **Matmut Protection Juridique** :

- permet une gestion saine et prudente de son activité,
- est adapté à la complexité, à la taille de l'entreprise et à son objet social,
- fait l'objet d'un réexamen interne régulier notamment au travers de la comitologie définie au chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance » (voir supra).

Aussi, chacun des processus décrits dans la partie B « Système de Gouvernance » permet à **Matmut Protection Juridique** de répondre à ses exigences internes ainsi qu'à ses obligations réglementaires énoncées dans les articles 42 à 49 de la directive Solvabilité 2.

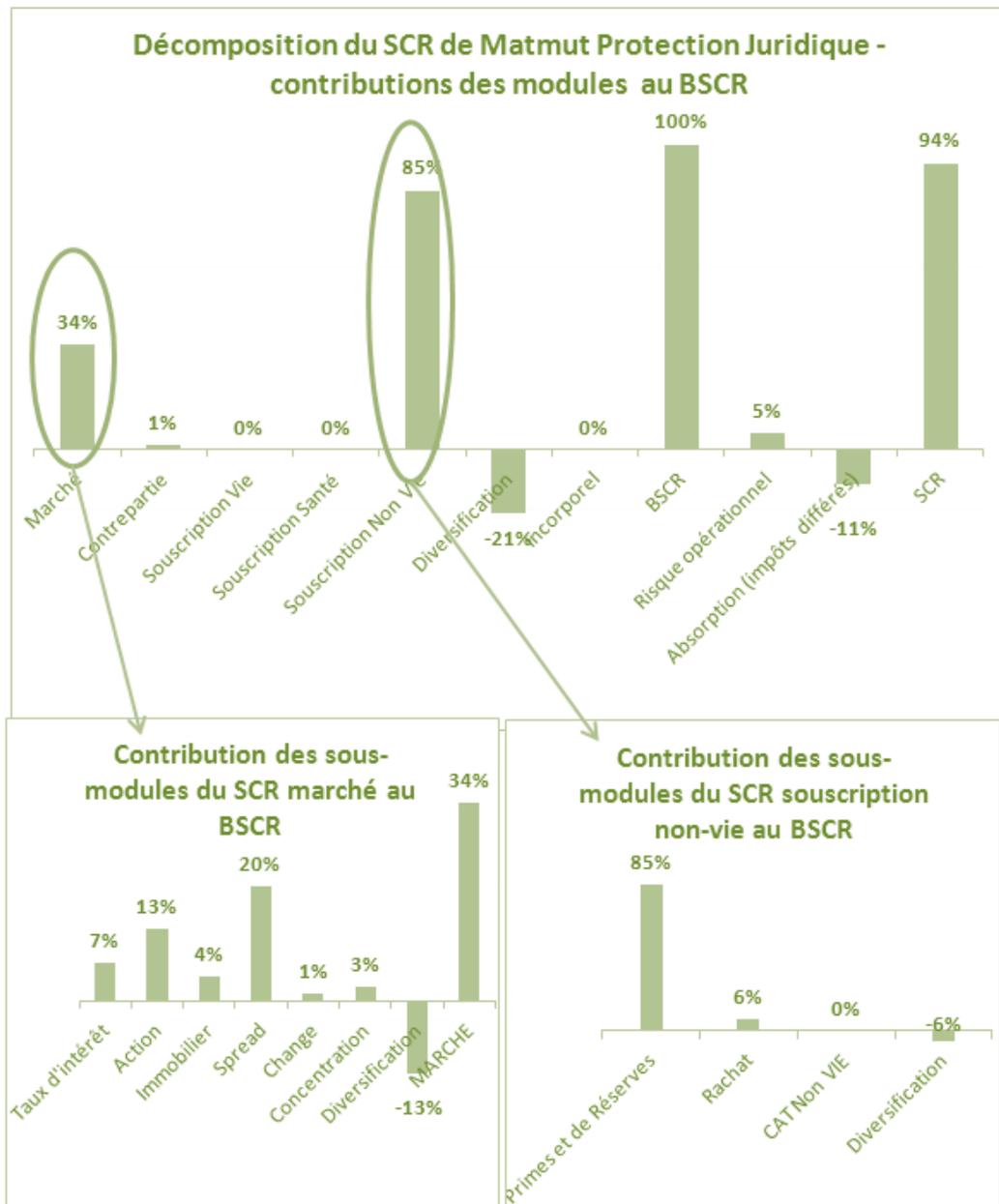
C

Profil de Risque

La présente section se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (Solvency Capital Requirement) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par le groupe Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés en section E.

Au 31 décembre 2017, le profil de risque de **Matmut Protection Juridique**, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Risque de souscription Non Vie :

Ce risque est le plus important, dans le SCR global, en lien avec le risque de primes et réserves. Dans les provisions, la part la plus significative est liée aux provisions pour sinistres

Risque de marché :

Ce risque est également important pour **Matmut Protection Juridique**. Par sous-module, on note que le risque de spread est le plus impactant.

C.1 Risque de souscription

PRESENTATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Protection Juridique est l'assureur des garanties de protection juridique suivantes :

- Garanties PJ des biens en option des contrats Automobile et Habitation proposés par **Matmut SAM** et sa filiale **AMF Assurances** ;
- Garantie PJ en inclusion de certains contrats santé ;
- Contrats collectifs souscrits par des organismes extérieurs au Groupe (mutuelles d'assurance, associations, ...).

Ces contrats collectifs représentent environ 10% du chiffre d'affaires et 4% des provisions techniques de l'entité.

L'activité de **Matmut Protection Juridique** est exercée uniquement sur le territoire français (France métropolitaine) et essentiellement concentrée sur la vallée de la Seine (Axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Du fait de ses activités assurantielles uniquement sur des garanties de protection juridique, **Matmut Protection Juridique** supporte uniquement un risque de souscription Non Vie.

MESURES D'EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

Matmut Protection Juridique suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs, suivis de ses résultats techniques et de sa solvabilité. Par ailleurs, différentes procédures sont en place. Elles permettent une appréciation des risques en amont de la souscription, ainsi qu'un suivi du portefeuille dont l'objectif est de corriger toute déviation des résultats.

Concernant les procédures, notamment, la politique de souscription du Groupe **Matmut** s'appuie :

- sur des règles d'appréciation du risque propres à chaque activité ;
- sur un suivi permanent du portefeuille sous tendant les politiques de tarification et de résiliation.

Notamment, un suivi du portefeuille mensuel est établi et présenté aux instances du Groupe ; celui-ci comporte différents indicateurs relatifs à l'évolution du portefeuille (en nombre et valeur), à son évolution (production, résiliation) ainsi qu'à la sinistralité.

Le tableau ci-dessous présente la répartition l'activité de **Matmut Protection Juridique** à travers 2 composantes majeures que sont le chiffre d'affaires et les provisions techniques brutes (hors marge de risque) au 31 décembre 2017 (montants en millions d'euros) :

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En M€		Chiffres d'affaires	Poids	Provisions techniques (hors Marge de Risque)	Poids
10	Protection juridique	40,1	100%	35,3	100%
	dont contrats collectifs	3,9	10%	1,5	4%
TOTAL - Matmut Protection Juridique		40,1		35,3	

Dans la mesure où **Matmut Protection Juridique** a une seule activité, son profil de risque est stable. Les évolutions restent peu significatives tant en termes de chiffre d'affaires qu'en termes de provisions techniques, par rapport à l'exercice précédent.

CONCENTRATION DE RISQUE

Comme présenté plus haut, et compte tenu de la diversification du portefeuille de **Matmut Protection Juridique** (risque de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

De par la nature de son activité, **Matmut Protection Juridique** n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

SENSIBILITE AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Protection Juridique établit chaque année, dans le cadre de l'établissement du rapport ORSA, plusieurs évaluations lui permettant de mesurer la sensibilité de ses résultats et de sa solvabilité à différentes situations.

Dans ce cadre, le **Groupe Matmut** établit différents scénarios qui permettent de prendre en compte les aléas qui pèsent sur l'estimation des principaux facteurs de risques souscription (primes et frais, réserves) et placement (marché). Les hypothèses sont établies en tenant compte des évolutions historiques, de la stratégie en termes de souscription et de politique tarifaire ainsi du contexte économique et juridique envisagé.

Ces scénarios sont les suivants :

- Un scénario dit *espéré*, fondé sur des hypothèses volontaristes d'activité et de performance sur la souscription (Chiffre d'affaires, S/C, ratio de frais, liquidation des Boni/mali) et placements (reprise économique)
- Un scénario *alternatif*, fondé sur des hypothèses dégradées constituant une vision stressée sur les trois facteurs de risques.

Ces deux premiers scénarios permettent de matérialiser une « *aire des possibles* » traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique ; ils cristallisent la stratégie de l'entité et permettent de définir les limites de risques sur chacun des facteurs de risque identifiés.

Les deux scénarios intègrent des management actions (révision tarifaire, réalisation de plus-values...) adaptées à chaque situation, favorable ou défavorable.

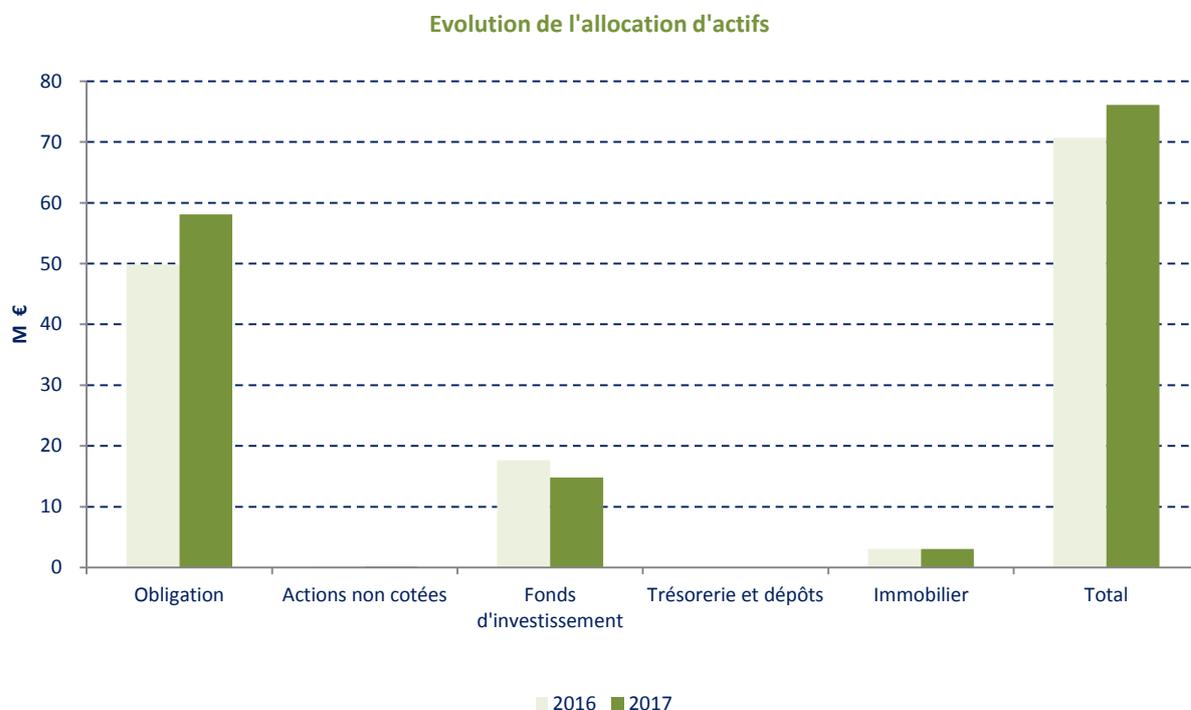
Par ailleurs, **Matmut Protection Juridique** projette également plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurances que sur les actifs. Elle réalise également un test combinant le choc sur les activités d'assurances et sur les actifs.

Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité et les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur le niveau des provisions.

Pour l'ensemble de ces scénarios et sur tout l'horizon de projection, le SCR de souscription montre une faible sensibilité (inférieure à 10 % du montant de ce SCR) y compris pour le scénario avec application de différents chocs.

C.2 Risque de marché

Au 31 décembre 2017, le total des actifs, en valeur de marché, représente 76 millions d'euros contre 71 millions d'euros en 2016. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2017, est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de **Matmut Protection Juridique** reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente la part la plus importante de l'allocation du portefeuille et est en augmentation par rapport à 2016. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 8 ans.

Par ailleurs, la poche fonds d'investissement est en baisse sur la période, suite à des cessions de fonds actions intervenues sur 2017.

Compte-tenu de l'allocation d'actifs, la déclinaison de la formule standard Solvabilité 2 donne la décomposition ci-dessous du coût en capital au 31 décembre 2017. Elle confirme notamment l'absence de risque de concentration important au sein du portefeuille.

Décomposition du SCR Marché au 31-12-17

<i>Risque Taux d'intérêt</i>	19%
<i>Risque Action</i>	36%
<i>Risque Immobilier</i>	12%
<i>Risque de Spread</i>	58%
<i>Risque de Concentration</i>	7%
<i>Risque de change</i>	4%
<i>Diversification</i>	-37%

Cette métrique de risque est suivie et calculée mensuellement dans le cadre du pilotage du portefeuille d'actifs. Outre l'impact de l'évolution et des prévisions d'évolutions des marchés financiers, la déclinaison opérationnelle de l'allocation stratégique est également fonction du risque disponible en termes de SCR marché. Cela permet ainsi de construire un portefeuille d'actifs cohérent avec l'appétence au risque défini dans le cadre du process ORSA de **Matmut Protection Juridique**. Cet appétit pour le risque est matérialisé par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants sur l'horizon de son plan stratégique afin de respecter un seuil de tolérance, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite. Sur cette base, un budget de risque disponible, en termes de SCR marché, en est déduit.

Tests de résistance

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, trois types de stress ainsi que des « reverse » stress tests sont réalisés tels que décrits ci-après :

► Unitaires

Ils sont performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier et taux) et permettent de rendre compte de l'impact de la réalisation de chocs instantanés sur le portefeuille. Notamment, ils permettent d'isoler l'impact des facteurs de risque importants sur le portefeuille et cela, indépendamment les uns des autres. Actuellement, trois chocs « forfaitaires » sont appliqués, ainsi qu'un scénario d'agrégation :

Scénario 1 : Baisse des actions de -25%

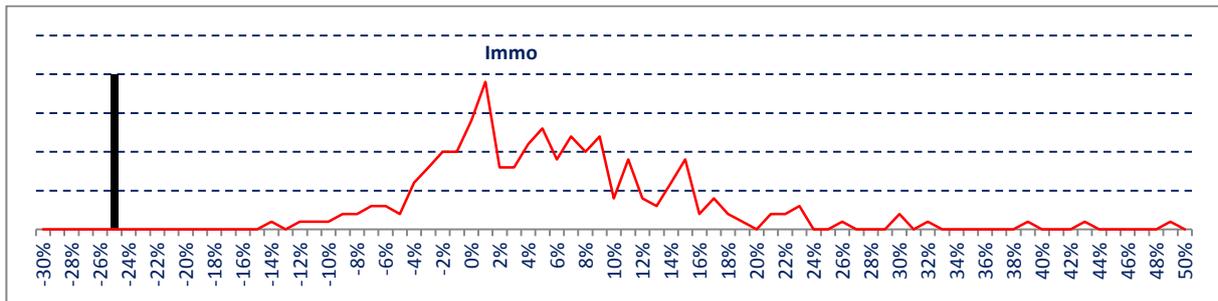


En se référant à l'indice Eurostoxx50, ce scénario a une période de retour de 12 ans.

Par ailleurs, le choc est réalisé en ligne à ligne (chaque ligne se voyant affecter une sensibilité action qui peut être nulle si la ligne en question ne présente pas de risque actions) et sur la base de la valeur de marché et tel que décrit ci-dessous :

$$\text{Choc action} : \Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{actions}} \times -25\%$$

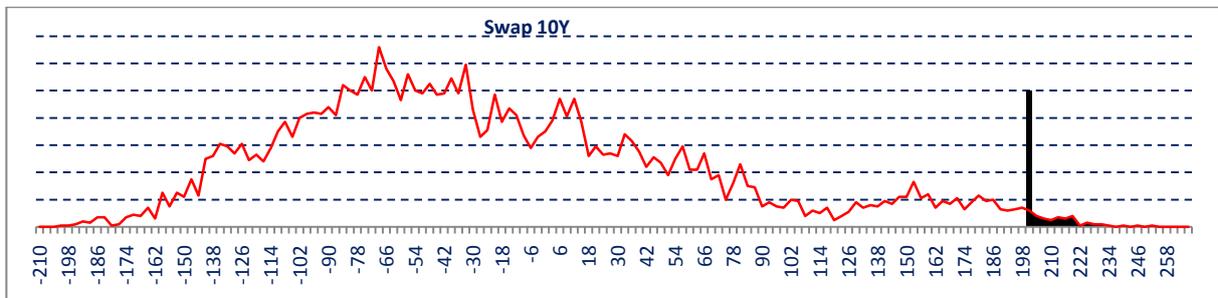
Scénario 2 : Baisse de l'immobilier de -25%



En considérant la formule standard de l'EIOPA, **Matmut Protection Juridique** est sur un choc bicentenaire. Le choc est calculé sur la même base méthodologique que celui sur les actions :

$$\text{Choc immobilier} : \Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{immobilier}} \times -25\%$$

Scénario 3 : Hausse uniforme de la courbe des taux de 200bp



Sur la base du taux swap 10 ans et sur une profondeur d'historique de 20 ans, **Matmut Protection Juridique** est sur un choc centenaire (sur une année glissante).

Concernant le choc sur les taux, il est calculé différemment suivant que la ligne soit un OPCVM ou un titre obligataire. Ci-dessous la description de sa mise en œuvre :

Choc taux :

Cas d'un titre obligataire

Étape n° 1

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe swap à date : $VM_{initial}$

Étape n° 2

« Bump » de la courbe swap à date de +200Bp pour obtenir la courbe swap choquée

Étape n° 3

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe choquée : $VM_{choquée}$

Étape n° 4

Calcul du choc de taux pour la ligne obligataire : $\Delta VM_{ligne} = VM_{choquée} - VM_{initial}$

Cas d'une ligne type OPCVM : $\Delta VM_{ligne} = VM_{ligne} \times \delta_{taux} \times Proxy\ Duration\ Taux$

Scénario 4 : Sommes des scénarios $1 \leq i \leq 3$

Ce scénario a pour objectif de rendre compte de l'impact de la simultanéité des événements précédents. Il n'est pas immédiat d'estimer la période de retour d'un tel événement et l'hypothèse d'une structure de corrélation parfaite est largement discutable.

Ci-dessous les résultats de ce stress test au 31décembre 2016 et au 31décembre 2017 :

<i>Stress Tests*</i>	2016	2017
<i>Taux - Spread + 200 Bps</i>	6,5%	6,4%
<i>Actions choc de - 25%</i>	1,4%	2,0%
<i>Immobilier choc de - 25%</i>	1,4%	1,4%
Σ des chocs	9,3%	9,8%

* en % de la valeur marché du portefeuille

► **Historiques**

Proche, dans l'esprit et dans la réalisation des stress test prospectifs spécifiques (cf. ci-dessous), ils complètent la vision du risque de **Matmut Protection Juridique** en lui permettant de pouvoir quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques et cela, tout en considérant la structure de corrélation propre à chaque période. Pour autant, leur interprétation doit être nuancée du fait que l'évaluation de ces chocs s'effectue de façon instantanée alors même qu'historiquement ils se sont déroulés sur une ou plusieurs années. Ainsi la mise en œuvre de « managements actions », non prise en compte ici, atténuerait l'impact de ces chocs.

Une fois réalisés, ils ont vocation à être réactualisés lorsque la déformation du profil de risque du portefeuille le justifie. Les quatre périodes historiques ci-dessous ont été évaluées :

- Krach obligataire de 1994 (de février à fin novembre)
- Bulle internet (de mars 2000 à fin mars 2003)
- Crise du crédit (de juillet 2007 à fin mars 2009)
- Crise des souverains (de mai 2010 à fin novembre 2011)

Afin de calibrer au mieux ces différentes périodes, il est important d'identifier les principaux facteurs de risques du portefeuille d'actifs. Ils l'ont été sur la base d'un compromis entre :

- Une granularité assez fine pour retranscrire au mieux les impacts des stress.
- Des historiques de données de marchés suffisants.

Au regard de ces deux critères et de l'allocation d'actifs de **Matmut Protection Juridique**, il a retenu :

Risque actions

L'indice de marché choisi pour le mesurer est l'Eurostoxx50. Ce dernier correspond relativement bien à la structure sous-jacente du risque action dans le portefeuille de **Matmut Protection Juridique**. Cet indice est disponible sur un pas quotidien depuis le 31 décembre 1986.

Risque immobilier :

Le risque immobilier du portefeuille de **Matmut Protection Juridique** est principalement un risque d'immobilier physique (immeubles d'exploitation, résidentiels, bureaux) en France. En considérant la décomposition du portefeuille immobilier vue précédemment, et au regard des indices statistiques disponibles, il a été décidé de retenir le proxy suivant :

- 75% de l'indice EDHEC IEIF Immobilier d'entreprise France

Disponible depuis 1980 en annuel, puis en semestriel depuis 1988 et enfin en mensuel depuis juin 2008.

L'indice retenu est l'indice brut, c'est à dire revenus réinvestis.

- 25% de l'indice INSEE des prix des logements anciens PROVINCE.

Risque taux :

Le risque de taux est un des risques prépondérants. Pour l'appréhender au mieux, et compte tenu du fait que le portefeuille soit géographiquement ciblé sur la zone euro, **Matmut Protection Juridique** a choisi les taux swaps euro comme référence de marché : plus spécifiquement, les maturités 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans. Le choix de suivre une « courbe simplifiée » plutôt qu'une maturité particulière se justifie par sa volonté de retranscrire les trois grandes déformations explicatives du risque de taux : Translation, Pentification et Courbure.

L'historique des taux swaps euro est disponible en pas quotidien depuis 1999. Avant cette date **Matmut Protection Juridique** prend en considération les taux allemands (DEM).

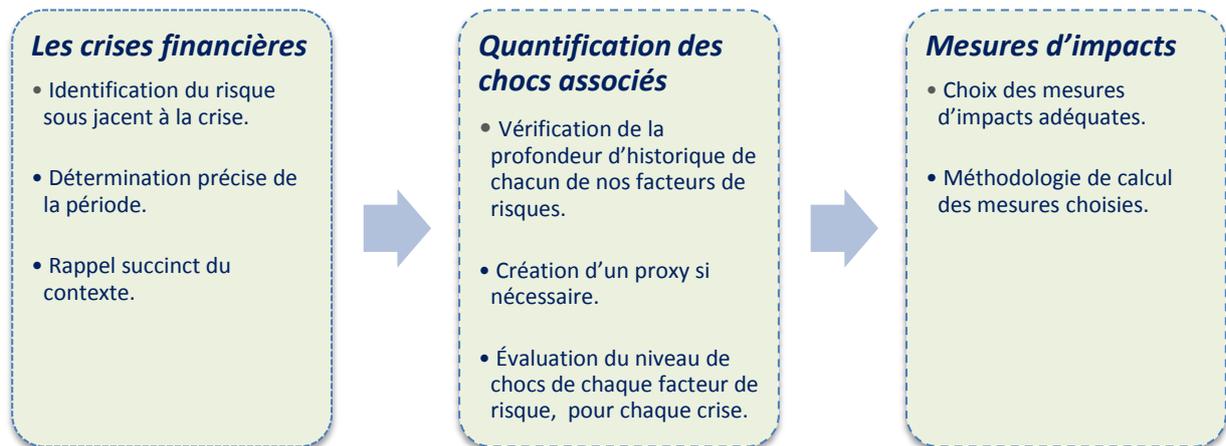
Risque crédit

Au regard du portefeuille, **Matmut Protection Juridique** aurait souhaité décomposer le risque de crédit suivant les axes :

- Type de risques : Souverains, Corporates ou Financières.
- Zone géographique : Zone euro
- Par ratings : AAA, AA, A, BBB et HY.
- Par maturités : 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans.

Après avoir étudié les indices crédit existants, leurs disponibilités et leurs profondeurs d'historiques, le choix s'est porté sur les indices JPM MAGGIE qui offrent un bon compromis entre un historique conséquent (depuis 1999) et une granularité relativement fine (zone euro, par ratings et par maturités). A noter également que ces indices sont exprimés en swap spread ce qui en facilite d'autant plus l'utilisation.

Finalement, et sur cette base, l'approche méthodologique retenue est la suivante :



Par ailleurs, les mesures d'impact retenues sont les suivantes :

- Variation de la valeur de marché du portefeuille.
- Variation du stock de PMVL, de PRE, et de PDD.
- Déformation du profil de risque.
- Impact sur le ratio de couverture Solvabilité II.

► Prospectifs spécifiques

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA.

Deux types de chocs financiers ont été testés en 2017 sur le portefeuille d'actifs : Le premier combine, en milieu de projection, une hausse brutale de la courbe des taux de 400 Bp, provoquant une forte baisse des marchés actions (- 15%) et de l'immobilier (- 8%).

Le second reprend la philosophie du « scénario B » de l'ACPR, en se plaçant dans un contexte de taux durablement bas, et simule un choc boursier sur les marchés actions (-20%) et d'une hausse des spreads en milieu de projection.

► Reverse stress tests

Dans ce cadre, **Matmut Protection Juridique** quantifie mensuellement les niveaux de stress à appliquer à certains facteurs de risques et qui consommeraient totalement le stock de plus-value latente sur les périmètres identifiés ci-dessous :

- Actions => quantification du choc actions.
- Immobilier => quantification du choc immobilier.
- Périmètre taux => quantification indépendante des chocs taux et crédit.

C.3 Risque de crédit

PRESENTATION DU RISQUE DE CREDIT

Matmut Protection Juridique est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de **Matmut Protection Juridique** ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Le tableau ci-dessous présente les montants de créances au 31 décembre 2017 par type d'exposition :

Type de créances en M€	2017
Type 1	7,3
Type 2	0,4
TOTAL	7,7

Globalement, le volume de contreparties reste limité pour **Matmut Protection Juridique**.

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le montant du SCR de crédit au 31 décembre 2017 s'établit à 0,3 millions d'euros (stable par rapport à 2016).

Le poids de ce SCR est non significatif dans le total du SCR ; de même, pour les variations sur un exercice.

CONCENTRATION DE RISQUE

Au regard des contre parties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour **Matmut Protection Juridique**.

TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

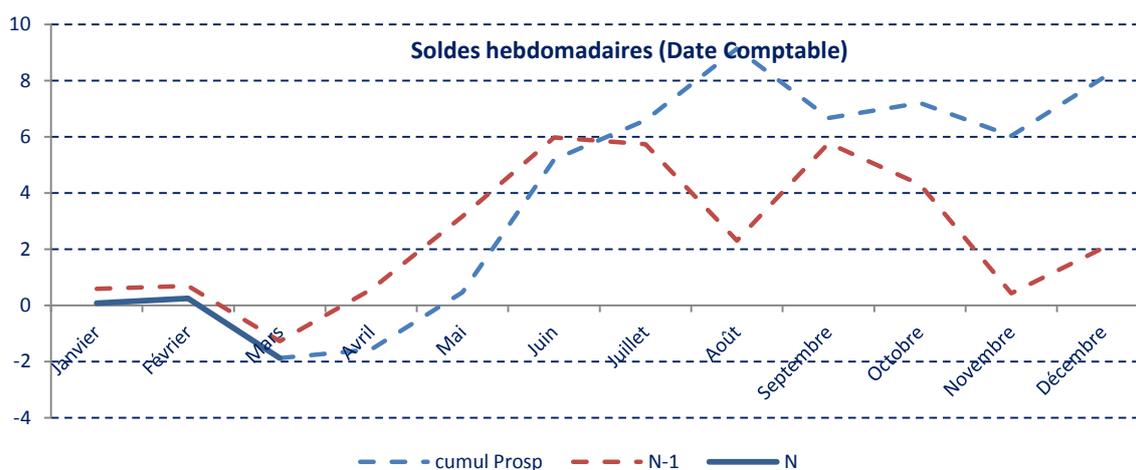
Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit, aucune technique d'atténuation du risque de contrepartie est nécessaire pour **Matmut Protection Juridique**.

SENSIBILITE AU RISQUE DE CONTREPARTIE

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de **Matmut Protection Juridique**, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de sensibilité.

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de **Matmut Protection Juridique** et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera. Pour ce faire, un tableau prévisionnel des flux de trésorerie de l'année (et comparé au réalisé N-1) est mis à jour mensuellement :



Par ailleurs, le niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel :

	31-déc.-16	31-mars-17	30-juin-17	30-sept.-17	31-déc.-17	YTD
Liquidité < 1 mois	88,6%	87,2%	85,7%	89,8%	87,5%	↘ -1,2%
Liquidité > 1 an	6,9%	7,2%	7,1%	6,9%	6,6%	↘ -4,6%

BENEFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

Matmut Protection Juridique détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance.

AU 31 décembre 2017, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 3,6 millions d'euros.

C.5 Risque opérationnel

DÉFINITION

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AUX RISQUES

Au 31 décembre 2017, 2 cartographies ont été formalisées pour **Matmut Protection Juridique** suivant la méthodologie Groupe avec un total de 42 risques opérationnels recensés à date.

Ventilation du nombre de risques opérationnels recensés dans les cartographies du Groupe en fonction de leur criticité Brute et de l'efficacité de leur DMR (au 31/12/17)		Evaluation de la criticité brute				Total (en Nbre de risques)
		Faible	Moyenne	Elevée	Très élevée	
Evaluation du niveau de maîtrise du dispositif (DMR)	Efficace confirmé		1	1		2
	Efficace	6	13	7		26
	Modéré	2	5	7		14
	Limité					-
Total		8	19	15	-	42

Nota :

Les différents thèmes de couleur de l'arlequin permettent de visualiser la répartition en nombre des risques opérationnels du Groupe en fonction des 4 items de l'échelle de criticité nette (cf.ci-contre).

Surveillance normale
Surveillance renforcée
Vigilance très forte
Vigilance absolue

- Parmi les 42 risques opérationnels identifiés au 31 décembre 2017, 11 concernent les thématiques de conformité suivantes : protection de la clientèle, données personnelles, éthique et déontologie et sécurité financière.
- De part le mode de fonctionnement du Groupe, la totalité des risques opérationnels de **Matmut Protection Juridique** concerne son processus « cœur de métier ».

RÉSISTANCE AUX RISQUES

Le traitement et le suivi des risques opérationnels mis en œuvre au sein du *Groupe Matmut* reposent sur :

La réalisation de tests par les Correspondants Contrôle Interne (CCI)

Pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques, les CCI réalisent des contrôles (dénommés « tests ») et disposent ainsi d'un ensemble de moyens formalisés permettant d'objectiver et de tracer leurs évaluations (descriptif ciblé et personnalisé des vérifications effectuées, liste des preuves collectées, ...).

La détermination des thèmes sur lesquels doivent porter les tests relève d'une part de la direction de la Maîtrise Des Risques (DMDR) elle-même et d'autre part de la direction ou de l'entité.

- En 2017, les DMR de 6 risques opérationnels locaux ont été testés.
- Outre les tests spécifiques à **Matmut Protection Juridique**, cette structure a été sollicitée, en 2017, pour contribuer à la réalisation de tests transverses « Groupe » sur les thèmes de :
 - la protection des données personnelles,
 - le traitement des réclamations
 - le plan de continuité d'activité (indisponibilité d'un site).

La collecte et traitement des incidents

Un incident est un événement d'origine interne ou externe qui affecte négativement la réalisation des activités de l'entreprise du fait du dysfonctionnement ou de l'inexistence d'une procédure.

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, le CCI est chargé de recenser les incidents observés dans son entité, d'analyser les dysfonctionnements identifiés et de proposer le cas échéant des mesures correctives à mettre en œuvre concernant le processus associé.

Par contre, la résolution unitaire de ces incidents reste du ressort des acteurs opérationnels.

- En 2017, 9 incidents ont été déclarés dans l'outil de suivi Groupe (EFRONT) par **Matmut Protection Juridique** et ont donné lieu à des plans d'actions.

Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action

- En 2017, des travaux ont été menés sur 14 plans d'actions dont 2 ont été finalisés dans le cours de l'année.

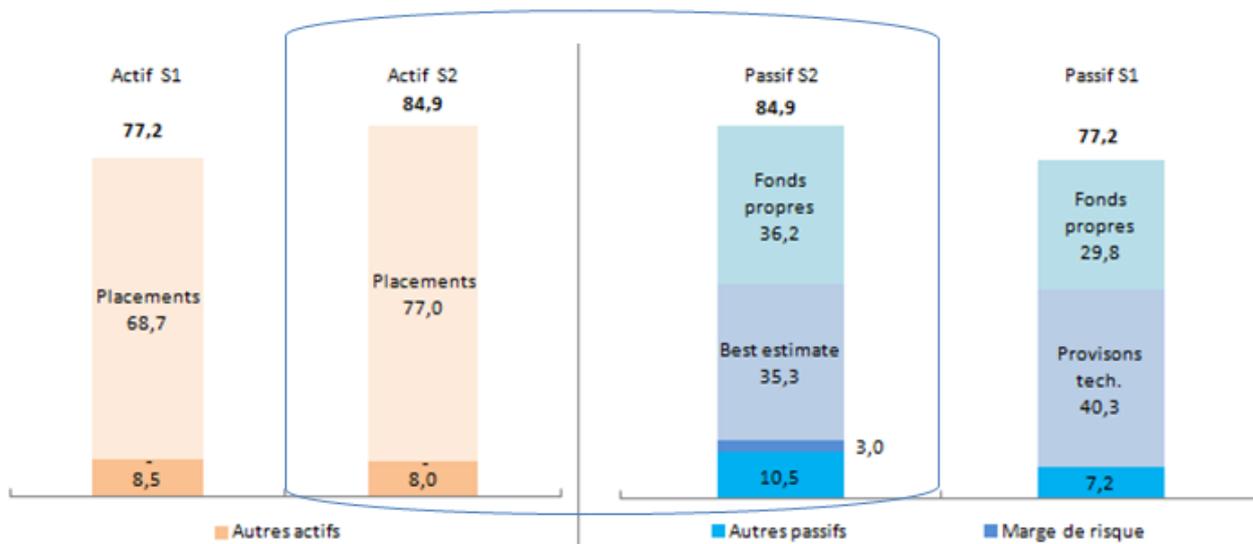
Tous les travaux relatifs au contrôle permanent sont programmés dans un plan de travail annuel mis en place en concertation entre la direction ou l'entité et le pôle contrôle interne de la DMDR.

Ce suivi concourt ainsi à faire évoluer au fil de l'eau les cartographies.

D

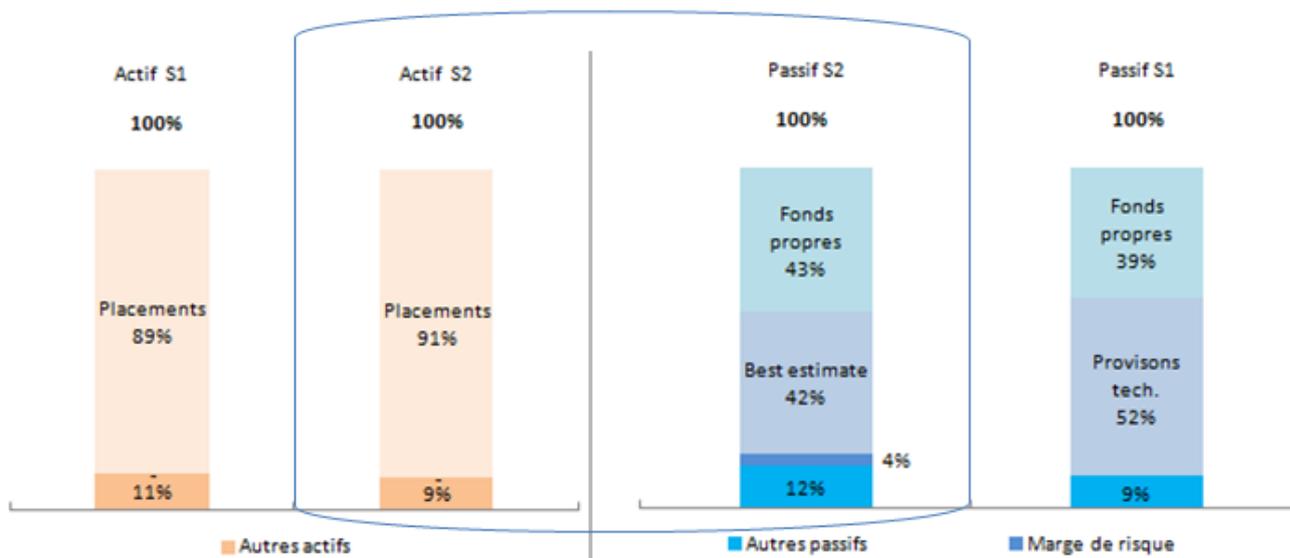
Valorisation à des fins de solvabilité

Bilan prudentiel S2 (en M€)



Fonds propres avec passif subordonné

Bilan prudentiel S2 (%)



ACTIFD FINANCIERS ET IMMOBILIER

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du *Groupe Matmut*, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de **Matmut Protection Juridique**, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI AM pour 75% des encours du *Groupe Matmut*). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI AM lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus augmentent de version en version et sont destinées à terme à être exhaustives mais il est encore nécessaire pour l'instant de les compléter par des données issues de logiciels d'information tel que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Par ailleurs, **Matmut Protection Juridique** utilise également Bloomberg afin de récupérer l'ensemble des données nécessaires à tout besoin d'évaluation par utilisation d'un modèle.

Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été créé sous SAS. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

► Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre Groupe.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

► Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des MID de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI AM) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

► Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur S2 est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

en M€	Valeur Nette Comptable	Valeur S2	S2 S1
Investment	68,4	76,1	7,7
<i>Property (Other than for use)*</i>	2,2	2,2	0,0
<i>Participations</i>	0,0	0,1	0,1
<i>Equities</i>	-	-	-
<i>Bonds</i>	52,4	58,9	6,5
<i>Investment funds</i>	13,8	14,8	1,1
<i>Derivatives</i>	-	-	-
<i>Loans & mortgages</i>	-	-	-

(*) hors immobilier d'exploitation

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en solvabilité II.

Les actifs incorporels, le cas échéant, sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

ACTIF au 31 déc 2017 (en M€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
Autres actifs	8,0	8,5	-0,6	-7%
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,3	-0,3	-100%
Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	0,3	-0,3	-100%
Créances nées d'opérations d'assurance	0,4	0,4	0,0	
Autres créances (hors assurance)	4,4	4,4	0,0	
Trésorerie et équivalent trésorerie	3,2	3,2	0,0	

D.2 Provisions techniques

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, par ligne d'activité au 31 décembre 2017 :

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles en M€	Provisions techniques			Total
	dont Best Estimate de primes	Best Estimate de dont réserves	Marge de risque	
10 Protection juridique	-1,1	36,4	3,0	38,3
TOTAL - Matmut Protection Juridique	-1,1	36,4	3,0	38,3

BASES, MÉTHODES ET PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :

- le best estimate de primes
- le best estimate de sinistres
- la marge de risque.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en norme française qu'en norme solvabilité 2. Ces groupes homogènes de risque construits sur la base d'une structure Produit / Garantie prennent en compte la durée des provisions et la nature des engagements souscrits.

Cette segmentation est utilisée pour la détermination des Best Estimates de primes et de sinistres.

Best Estimate de primes

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Au titre de ces engagements, **Matmut Protection Juridique** évalue l'ensemble des flux de trésorerie relatifs aux contrats concernés. Une distinction est opérée selon que les engagements sont déjà comptabilisés ou non encore comptabilisés :

- provision pour primes correspondant à des engagements comptabilisés : les flux projetés correspondent aux montants des sinistres futurs dans toutes leurs composantes et selon leurs modalités de règlement (Capital / rente, règlements – provisions – recours) ainsi qu'aux frais induits par ces prestations. Ces flux sont évalués en « meilleure estimation » sur la base des données des dernières survenances.
- provision pour primes correspondant à des engagements non comptabilisés : Contrairement au cas précédent, aucun flux n'a encore été constaté dans les comptes de l'entreprise, aussi, l'ensemble des flux est déterminé sur la base de modèles et pris en compte dans le calcul : Cotisations, prestations y/c recours, frais. Les différentes composantes de cette provision sont

évaluées en tenant compte des évolutions attendues sur l'environnement économique de souscription.

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistres tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les flux pris en compte dans ce calcul concernent le montant des indemnités à verser, quelle que soit leur forme de règlement ainsi que les charges et produits afférents à ces indemnités (frais de gestion, recours...).

Pour la part afférente à l'indemnisation des préjudices / dommages, les évaluations tiennent compte des montants des provisions en norme française, notamment pour les dossiers déclarés pour lesquels des évaluations par dossier sont connues. Ces évaluations sont complétées pour tenir compte d'évolutions probables sur les dossiers déclarés et des dossiers non déclarés. Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimates (Majoritairement, Chain Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (paragraphe « Segmentation »). La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée par branche puis ventilée par garantie et affectée aux lignes d'activité correspondantes. Enfin, les Best Estimates intègrent les prévisions de recours, qui sont évaluées par groupe homogène de risque selon des méthodologies standards (Chain Ladder sur recours encaissés, taux de recours...).

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des créances de provisions pour primes et des créances de provisions pour sinistres.

Au 31 décembre 2017, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par **Matmut Protection Juridique** consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur l'évolution de certaines hypothèses dont plus particulièrement l'inflation et les taux d'intérêts mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.

Différences d'évaluation entre la norme prudentielle « Solvabilité 2 » et les comptes sociaux (norme française) :

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles en M€	Provisions techniques		
	Norme Solvabilité 2*	Norme française	Ecart
10 Protection juridique	38,3	40,3	-2,0
TOTAL - Matmut Protection Juridique	38,3	40,3	-2,0

* Y compris marge de risque

Les principales différences entre les deux évaluations résultent :

- La réglementation Solvabilité 2 est basée sur une règle de « meilleure estimation alors que la réglementation française impose la prise en compte de prudences dans les provisions.
- Les provisions Solvabilité 2 tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en norme française,
- La réglementation solvabilité 2 inclut une marge de risque.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

Du fait de l'absence de réassurance, **Matmut Protection Juridique** n'est pas concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Matmut Protection Juridique n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la directive Solvabilité 2 (ajustement égalisateur, correction pour volatilité, courbe des taux transitoire, déduction transitoire).

D.3 Autres passifs

MÉTHODOLOGIES ET HYPOTHÈSES DE VALORISATION

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en Solvabilité 2.

Les emprunts bancaires éventuels sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- A l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- Le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins values long terme).
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

ANALYSE D'ÉCART ENTRE LES ÉVALUATIONS « FRENCH GAAP » ET « SOLVABILITÉ 2 »

PASSIF au 31 déc 2017 (en M€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
Provisions techniques – non-vie	38,3	40,3	-2,0	-5%
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	0,0	0,0	0,0	
Provisions techniques UC ou indexés	0,0	0,0	0,0	
Autres passifs	18,0	14,7	3,3	23%
Provisions autres que les provisions techniques	0,0	0,0	0,0	
Provision pour retraite et autres avantages	1,1	0,6	0,5	89%
Impôts différés passifs	2,8	0,0	2,8	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0,1	0,1	0,0	
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	6,5	6,5	0,0	
Dettes subordonnées	7,5	7,5	0,0	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	7,5	7,5	0,0	
TOTAL	56,3	55,0	1,3	2%

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

E

Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Matmut Protection Juridique gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

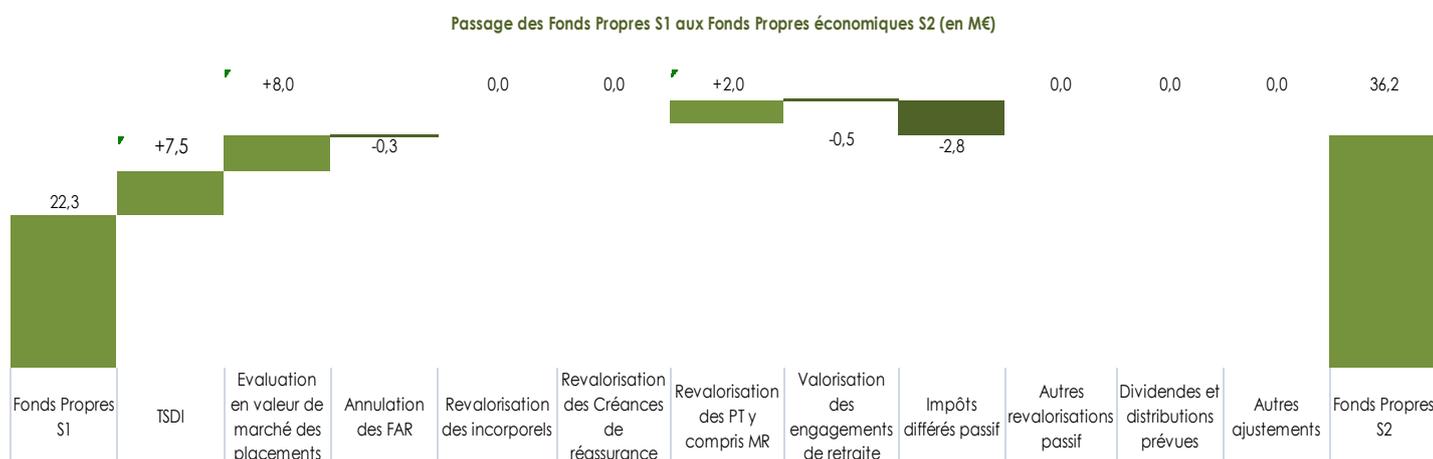
Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) pour couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ainsi que,
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard.

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

en M€	31-déc.-17					31-déc.-16				
	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Capital social	7,5	7,5				7,5	7,5			
Réserve de réconciliation	21,2	21,2				16,1	16,1			
Dettes subordonnées	7,5			7,5		7,5			7,5	
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du SCR	36,2	28,7		7,5		31,1	23,6		7,5	
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du MCR	30,0	28,7		1,3		24,7	23,6		1,2	

Le passage du bilan S1 au bilan S2 s'effectue comme suit :



Aucun élément de fonds propres de base ne fait l'objet des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter, paragraphe 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, **Matmut Protection Juridique** utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité de l'entité sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec nos propres paramètres montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard du profil de risque de **Matmut Protection Juridique**.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, au 31 décembre 2017 ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

Le calcul du SCR est réalisé à partir de la formule standard, selon les paramètres prévus par la réglementation Solvabilité 2. **Matmut Protection Juridique** n'utilise pas de paramètres spécifiques ; les simplifications utilisées sont uniquement effectuées sur la base des recommandations stipulées par la réglementation.

en M€	2017	2016	2017 2016
Risque de Marché	8,5	6,9	1,6
Risque de contrepartie	0,3	0,3	0,0
Risque Vie	-	-	-
Risque Santé	-	-	-
Risque Non Vie	21,0	17,6	3,4
Diversification	- 5,1	- 4,2	- 0,9
SCR Incorporels	-	-	-
BSCR	24,8	20,6	4,2
SCR Opérationnel	1,3	1,0	0,3
Ajustement Impôts Différés	- 2,8	- 1,7	- 1,1
SCR	23,3	19,9	3,4
MCR	6,7	5,9	0,8

Matmut Protection Juridique affiche un SCR de 23,3 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de souscription non vie et le risque de marché (décrits dans la partie C « Profil de risque »).

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

Le SCR augmente de 3,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 soit une évolution de 16,9 %. Cette augmentation est liée à une évolution du SCR primes et réserves (lié à la hausse des primes).

Matmut Protection Juridique couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31 décembre 2017 à 156 %.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

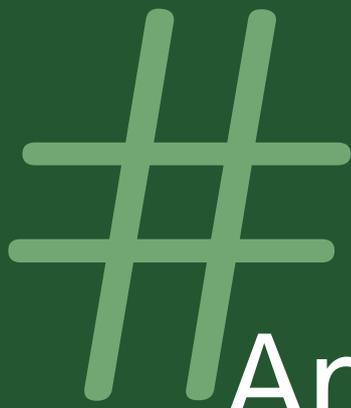
Ce paragraphe est sans objet pour **Matmut Protection Juridique** qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour **Matmut Protection Juridique** qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de **Matmut Protection Juridique**, sur l'horizon du plan stratégique, y compris dans un contexte de chocs, couvrent les exigences réglementaires de capitaux.



Annexes



Actifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	860 000,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	76 105 760,96
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 191 871,00
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	147 520,00
Actions	R0100	447,39
Actions — cotées	R0110	-
Actions — non cotées	R0120	447,39
Obligations	R0130	58 937 971,18
Obligations d'État	R0140	6 027 844,02
Obligations d'entreprise	R0150	47 454 374,46
Titres structurés	R0160	5 455 752,70
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	14 826 451,39
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 500,00
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	361 426,73
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 405 548,14
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 199 576,86
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	84 932 312,69

Excédent d'actif sur passif	R1000	28 678 791,87
-----------------------------	-------	---------------

Passifs	C0010	
Provisions techniques non-vie	R0510	38 289 676,73
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	38 289 676,73
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	35 268 990,27
Marge de risque	R0550	3 020 686,46
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	10 000,00
Provisions pour retraite	R0760	1 086 074,00
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	2 797 976,26
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	87 509,25
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 482 284,58
Passifs subordonnés	R0850	7 500 000,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	7 500 000,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	56 253 520,82

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut — Assurance directe	R0110									40 855 076,86								40 855 076,86
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140																	
Net	R0200									40 855 076,86								40 855 076,86
Primes acquises																		
Brut — Assurance directe	R0210									40 069 561,69								40 069 561,69
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240																	
Net	R0300									40 069 561,69								40 069 561,69
Charge des sinistres																		
Brut — Assurance directe	R0310									18 922 241,32								18 922 241,32
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Net	R0400									18 922 241,32								18 922 241,32
Variation des autres provisions techniques																		
Brut — Assurance directe	R0410									- 112 074,70								- 112 074,70
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500									- 112 074,70								- 112 074,70
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	20 097 413,43	-	-	-	-	-	-	-	20 097 413,43
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	20 097 413,43

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150									
Provisions pour sinistres										
Brut	R0160									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250									
Total meilleure estimation — brut	R0260									
Total meilleure estimation — net	R0270									
Marge de risque	R0280									
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques — Total	R0320									
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340									

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060		- 1 122 259,76						- 1 122 259,76
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		- 1 122 259,76						- 1 122 259,76
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160	36 391 250,03							36 391 250,03
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	36 391 250,03							36 391 250,03
Total meilleure estimation — brut	R0260	35 268 990,27							35 268 990,27
Total meilleure estimation — net	R0270	35 268 990,27							35 268 990,27
Marge de risque	R0280	3 020 686,46	-	-	-	-	-	-	3 020 686,46
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques — Total	R0320								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	38 289 676,73	-	-	-	-	-	-	38 289 676,73
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	38 289 676,73	-	-	-	-	-	-	38 289 676,73

S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

Période : 31 décembre 2017

Total activités non-vie

Année d'accident/année de souscription	Z0020	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0170	C0180
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
Précédentes	R0100											- 12 636,60	R0100	- 12 636,60	- 12 636,60
2008	R0160	3 339 587,75	4 348 766,39	2 211 708,31	1 226 064,50	609 840,63	344 005,19	175 423,92	107 827,37	58 865,39	37 946,06		R0160	37 946,06	12 460 035,51
2009	R0170	3 877 743,23	4 855 972,95	2 503 260,74	1 534 581,28	764 044,93	383 966,15	126 113,22	142 893,60	61 146,32			R0170	61 146,32	14 249 722,42
2010	R0180	3 993 769,06	5 267 327,21	2 960 483,97	1 590 653,14	775 690,14	344 731,51	132 482,69	20 551,07				R0180	20 551,07	15 085 688,79
2011	R0190	3 946 639,55	5 236 571,47	2 788 599,58	1 573 806,78	880 489,56	422 952,70	184 130,93					R0190	184 130,93	15 033 190,57
2012	R0200	4 129 644,77	5 720 565,30	3 224 474,86	1 768 749,33	933 754,12	420 022,20						R0200	420 022,20	16 197 210,58
2013	R0210	4 421 981,62	5 925 884,48	3 136 094,51	1 596 371,78	905 293,23							R0210	905 293,23	15 985 625,62
2014	R0220	4 302 046,01	5 649 990,11	3 080 432,93	1 667 049,73								R0220	1 667 049,73	14 699 518,78
2015	R0230	4 479 708,27	5 802 616,93	3 066 874,83									R0230	3 066 874,83	13 349 200,03
2016	R0240	3 681 438,36	5 149 953,09										R0240	5 149 953,09	8 831 391,45
2017	R0250	4 004 865,42											R0250	4 004 865,42	4 004 865,42
Total												R0260	15 505 196,28	129 883 812,57	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100											322 161,56	R0100	317 742,03
2008	R0160									126 455,57	105 375,67		R0160	104 662,43
2009	R0170								174 247,93	223 375,96			R0170	222 337,69
2010	R0180							356 969,09	354 380,18				R0180	352 851,47
2011	R0190						665 686,43	661 660,60					R0190	658 997,44
2012	R0200					1 381 349,64	1 052 712,65						R0200	1 048 068,26
2013	R0210				2 450 192,99	1 536 948,41							R0210	1 530 094,36
2014	R0220			4 592 598,95	2 783 392,09								R0220	2 772 719,03
2015	R0230		8 426 646,07	5 099 764,26									R0230	5 085 186,70
2016	R0240	14 060 565,88	8 138 241,99										R0240	8 134 607,71
2017	R0250	16 170 365,60											R0250	16 163 982,91
Total												R0260	36 391 250,03	

		Total	Niveau 1 — non restreint	Niveau 1 — restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	7 500 000,00	7 500 000,00		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-	-		-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-		-	-
Réserve de réconciliation	R0130	21 178 791,87	21 178 791,87			
Passifs subordonnés	R0140	7 500 000,00			7 500 000,00	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	36 178 791,87	28 678 791,87	-	7 500 000,00	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	36 178 791,87	28 678 791,87	-	7 500 000,00	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	36 178 791,87	28 678 791,87	-	7 500 000,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	36 178 791,87	28 678 791,87	-	7 500 000,00	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	30 015 158,06	28 678 791,87	-	1 336 366,19	
Capital de solvabilité requis	R0580	23 265 119,69				
Minimum de capital requis	R0600	6 681 830,97				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,56				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,49				
		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	28 678 791,87				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	7 500 000,00				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-				
Réserve de réconciliation	R0760	21 178 791,87				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	3 580 543,68	3 580 543,68			
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	3 580 543,68	3 580 543,68			

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Période : 31 décembre 2017

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	8 532 035,16		Aucun
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	319 771,51		
Risque de souscription en vie	R0030	-	Aucun	Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	-	Aucun	Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	21 033 075,16	Aucun	Aucun
Diversification	R0060	- 5 123 914,04		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	24 760 967,79		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	1 302 128,15		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 2 797 976,26		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	23 265 119,69		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-		
Capital de solvabilité requis	R0220	23 265 119,69		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010			
RésultatMCRNL	R0010	6 681 830,97			
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-		-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	-		-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-		-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	-		-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-		-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-		-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	-		-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	-		-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-		-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	35 268 990,27		40 855 076,86	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-		-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-		-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-		-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-		-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-		-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-		-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040			
RésultatMCRV	R0200	-			
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210	-		-	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220	-		-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-		-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-		-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				-

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	6 681 830,97
Capital de solvabilité requis	R0310	23 265 119,69
Plafond du MCR	R0320	10 469 303,86
Plancher du MCR	R0330	5 816 279,92
MCR combiné	R0340	6 681 830,97
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000,00
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	6 681 830,97

2017

66 RUE DE SOTTEVILLE
76100 ROUEN
MATMUT.FR
